



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2022**

---

Le 26 septembre 2022 à 18h30, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée le 20 septembre 2022, conformément aux dispositions :

- de la 2<sup>e</sup> partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1<sup>er</sup>, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil possible du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Pierre PLAGNARD, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Nicolas COUR, M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusées : Mme Maud LELIÈVRE (qui a donné pouvoir à Mme Delphine BÜRKLI) et Mme Lorraine GAY (qui a donné pouvoir à Mme Virginie MERGOIL).

Est parti en cours de séance : M. Arnaud NGATCHA (départ à 19h53 et pouvoir donné à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Alexis GOVCIYAN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

## ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2022.088** Désignation d'un secrétaire de séance.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 2. 09.2022.089** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.  
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.
- 4. 09.2022.090** Remplacement d'un conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement démissionnaire.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 5. 2022.DDCT.60** Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 6. 2022.DDCT.61** Dotation d'investissement - Délibération-cadre investissement 2023.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 7. 2022.DDCT.62** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 8. 09.2022.094** Inventaire des équipements dont le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement a la charge.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
9. Communication sur la rentrée scolaire 2022 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.
- 10. 2022.DASCO.64** Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.  
*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*
- 11. 2022.DASCO.69** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros).  
*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*
- 12. 2022.DASCO.70** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros).  
*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*
- 13. 2022.DASCO.71** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros).  
*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**14. 2022.DASCO.76** Subventions d'investissement (183 247 euros) à 16 collèges au titre du Budget participatif des collèges édition 2021/2022.

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**15. 2022.DASCO.96** Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**16. 2022.DASCO.87** Subventions (284 000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**17. 2022.DAC.242** Subventions (241 000 euros), conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**18. 2022.DAC.22** Subvention (6 000 euros) à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste (9<sup>e</sup>).

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**19. 2022.DAC.512** Avenant n° 1 à la CODP relative à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de La Trinité (9<sup>e</sup>) avec la société JCDecaux.

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**20. 2022.DAC.554** Subventions d'investissement (165 000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**21. 2022.DAC.604** Subvention (500 euros) à l'association 9e Histoire dans le cadre de l'action culturelle locale du 9<sup>e</sup> arrondissement.

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**22. 2022.DAC.609** Subvention (1 000 euros) à l'association Paris Artistes dans le cadre de l'action culturelle locale du 9<sup>e</sup> arrondissement.

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**23. 2022.DAC.492** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Samuel Campignon au 58 rue Laffitte dans le 9<sup>e</sup>.

*M. Alexis Govciyan rapporteur.*

**24. 2022.DVD.112** Parcs de stationnement Meyerbeer (9<sup>e</sup>), Anvers (9<sup>e</sup>) et Cardinet (17<sup>e</sup>) - Avenant n° 1 à la convention de concession.

*M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.*

**25. 2022.DVD.115** Parc de stationnement « Milton » à Paris 9<sup>e</sup> - Rectification de l'erreur matérielle portant sur le délibéré 2022.DVD.63-2.

*M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.*

## QUESTIONS ORALES

**26. Q.09.2022.111** Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la situation des dark stores dans l'arrondissement.

**27. Q.09.2022.112** Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à l'éclairage nocturne dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

## VŒUX

**28. V.09.2022.\*\*\*** Vœu au Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> présenté par Frédérique Dutreuil pour les écologistes, relatif aux mesures de protection, de prévention et de sensibilisation environnementale en faveur des enfants scolarisés. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

**29. V.09.2022.113** Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif aux droits de stationnement professionnels et à la promotion des engins de déplacement électriques dans le cadre de la mise en place du stationnement payant pour les véhicules deux-roues motorisés thermiques.

**30. V.09.2022.114** Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la situation des établissements gérés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

---

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle informe que le pré-conseil n'a pu se tenir aujourd'hui, les deux personnes qui devaient poser des questions ayant eu des empêchements.

### DÉLIBÉRATION 09.2022.088 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Alexis GOVCIYAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022.**

### DÉLIBÉRATION 09.2022.089 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 20 JUIN 2022.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire s'enquiert de remarques éventuelles.

Mme Frédérique DUTREUIL informe qu'elle s'abstiendra, n'ayant pas eu le temps de lire ce procès-verbal.

**Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL).**

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire souhaite saluer l'arrivée d'un nouveau membre du Conseil, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, devenue conseillère d'opposition à la faveur de la démission de M. Guillaume COT, parti à Montpellier afin de poursuivre sa carrière universitaire. Elle tient à lui exprimer ses vœux de succès dans sa nouvelle mission.

Elle sait que les règles du Conseil n'ont pas de secret pour Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, qui était auparavant collaboratrice au sein du groupe Paris en Commun au Conseil de Paris et, à ce titre, assistante de M. NGATCHA. Elle la félicite et lui souhaite la bienvenue.

Mme la Maire indique ensuite qu'elle laissera la parole à son premier adjoint, M. Sébastien DULERMO, pour faire le bilan de la rentrée scolaire qui a été l'actualité majeure du mois de septembre. La rentrée s'est bien passée et a été plutôt bienveillante.

Elle tient à remercier M. Jean-Pierre PLAGNARD et Mme Adeline GUILLEMAIN, pour la quasi-parfaite organisation du Forum des associations, quasi parce que la météo n'était pas au rendez-vous. Cependant, cela n'a pas entamé la bonne humeur des uns et des autres et cela s'est très bien passé. Le concept évolue chaque année. Mme la Maire remercie tous les participants et les associations qui sont la vitalité de l'arrondissement.

Une semaine plus tard a eu lieu un autre événement majeur de la rentrée. Toutes les portes de la mairie ont été ouvertes à l'occasion des Journées du patrimoine, avec deux nouveautés cette année : des ateliers découvertes par des artisans d'art, à destination des enfants, des adultes et des adolescents, et le lancement du livre « Le Neuvième, une histoire parisienne », coréalisé par les Éditions Tallandier, l'association « 9<sup>e</sup> Histoire » et la Mairie du 9<sup>e</sup>. Mme la Maire souhaitait depuis longtemps un bel ouvrage sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, afin de valoriser et mettre en lumière cette histoire exceptionnelle. Ce livre embrasse deux siècles d'histoire et révèle les secrets et les beautés de l'arrondissement. Chacun peut acquérir un exemplaire dans toutes les bonnes librairies du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire donne la parole à Mme GUILLEMAIN pour faire un point sur la sécurité publique.

## RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que, depuis le dernier conseil d'arrondissement en date du 20 juin, il s'est passé de nombreuses choses sur le plan de la sécurité du quotidien, à Paris en général, et dans le 9<sup>e</sup> en particulier. C'est pourquoi elle a plusieurs annonces importantes à faire.

Depuis le 21 juillet, la Ville de Paris peut compter sur un nouveau préfet de police, M. Laurent NUNEZ, qui a pris ses fonctions en remplacement de M. Didier LALLEMENT, ainsi que sur une nouvelle directrice adjointe de cabinet du préfet de Police, Mme Élise LAVIELLE, qui a succédé à M. Simon BERTOUX.

Par ailleurs, un nouveau commissaire central du 9<sup>e</sup> arrondissement, M. Mahdi BELBEY, est arrivé le 1<sup>er</sup> septembre à la suite du départ de M. Thibaut ANGÉ, parti rejoindre l'état-major de la DSPAP, la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Mme GUILLEMAIN et Mme BÜRKLI ont reçu le commissaire dès sa prise de poste, pour lui souhaiter la bienvenue dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Il a une solide expérience en sécurité publique et en police judiciaire. En effet, il a été commissaire central adjoint du 7<sup>e</sup> arrondissement et commissaire central du quartier d'affaires de la Défense, avant d'intégrer la police judiciaire de Nice et de prendre la tête de la BRI de Montpellier. À noter également que le commissaire BELBEY est le créateur du concours national Clemenceau, qui a pour but de rapprocher la jeunesse et la police au travers d'échanges et d'ateliers. Au regard de cet impressionnant parcours, la Mairie du 9<sup>e</sup> est très satisfaite de son arrivée à la tête du commissariat central du 9<sup>e</sup> et a déjà commencé à travailler avec lui. Au cours d'un premier rendez-vous qui s'est tenu le 5 septembre dernier, les sujets d'actualité ont été balayés, et ont été programmées les rencontres régulières mises en place avec Mme Isabelle PACINI-DAOUD, Cheffe de la division de la police municipale du 9<sup>e</sup> arrondissement. Lors de cette première réunion, la Mairie a particulièrement insisté sur la nécessité d'agir place Adolphe Max, afin de mettre un terme aux nuisances qui perdurent depuis des années. Le commissaire s'est engagé à se rendre lui-même sur place et à lancer une enquête. Mme GUILLEMAIN est très heureuse d'annoncer que deux semaines jour pour jour après cet engagement, le trafic de cannabis place Adolphe Max a été démantelé, et le leader du groupe qui nuisait et perturbait la vie des riverains du square Berlioz depuis des années a été arrêté, placé en garde à vue et transféré devant un juge d'instruction en comparution immédiate, puis condamné à 10 mois de prison avec sursis et 3 ans d'interdiction de paraître dans l'intégrité du territoire parisien. Elle remercie le nouveau commissaire central du 9<sup>e</sup> pour sa détermination et son action des plus efficaces dans ce dossier particulièrement suivi.

Toujours au chapitre des rencontres, Mme la Maire a reçu le 6 septembre Mme Élise LAVIELLE, la nouvelle directrice de cabinet du préfet de police. Un point a été fait sur les effectifs du commissariat, sur la question du crack et sur la problématique des personnes à la rue. A également été actée la mise en place du permis internet pour les enfants dans les classes de CM2, afin de développer leur esprit critique, de les former au sujet des usurpations d'identité, du droit à l'image, du cyberharcèlement ou encore de l'addiction aux écrans, sujets qui tiennent particulièrement à cœur de Mme la Maire et de Mme GUILLEMAIN, et qu'elles ont hâte de mettre en œuvre rapidement dans les écoles du 9<sup>e</sup>.

Autre sujet, celui des nuisances générées par l'activité de restaurants, notamment le restaurant kebab « Le roi de la garantita », situé boulevard de Rochechouart. D'après le signalement de plusieurs habitants du quartier Anvers-Montholon, dont le président du conseil syndical, il apparaît que cet établissement occasionne de nombreux troubles pour tous les voisins, parmi lesquels : rassemblement de clients sur la chaussée, invectives, hurlements, insultes, menaces, jets de détritiques et d'emballages sur la voie publique, occupation du porche de la copropriété et dégradations d'équipements publics.

Dans ce contexte et suite aux récentes opérations du commissariat qui ont mis à jour des manquements aux règles d'hygiène et du travail dissimulé, Mme la Maire a une nouvelle fois saisi le Préfet le 15 septembre dernier pour lui demander de diligenter de nouveaux contrôles et faire respecter les normes en vigueur à l'encontre de cet établissement, jusqu'à la fermeture administrative au besoin.

Par ailleurs, les groupes de partenariats opérationnels, les GPO, mis en place en janvier dernier par la préfecture de Police, ont repris la semaine dernière. Deux réunions ont déjà eu lieu dans ce cadre : mardi 20 et jeudi 22 septembre. La première était consacrée aux personnes à la rue dans le secteur Caumartin-Joubert. La seconde avait trait aux nuisances occasionnées par la présence de jeunes consommateurs de cannabis rue de la Tour des Dames. Sur ces deux problématiques ont été réunis autour de la table plusieurs partenariats publics concernés afin de prendre ensemble les décisions pour ramener l'ordre dans ces rues. Mme GUILLEMAIN tiendra les élus informés du résultat de ces actions lors du prochain Conseil.

Elle souhaite achever ce rapport mensuel en évoquant une nouvelle fois le sujet des terrasses estivales. Cet après-midi a été organisée une réunion sur ce sujet en présence du commissariat central, de la cheffe de la division de la police municipale, de la Direction de l'urbanisme et de plusieurs représentants de collectifs de riverains contre le bruit. En attendant la fin de la période des terrasses éphémères, prévue au 31 octobre, le point a été fait sur les établissements qui restent problématiques. Mme la Maire et toute l'équipe municipale croient beaucoup à la médiation et à la concertation publique, afin que tous aient le même niveau d'information, pour ensuite pouvoir agir contre les gérants qui refusent de jouer le jeu et de respecter les règles. Concernant ces établissements, l'équipe municipale continuera d'agir en lien avec les forces de l'ordre, afin de veiller à la tranquillité publique des habitants.

Mme la Maire informe qu'elle rassemblera l'ensemble des services au mois de novembre pour faire un point sur la saison passée concernant les terrasses estivales, et pour préparer l'été prochain, qui commence à Paris le 1<sup>er</sup> avril, l'installation des terrasses étant autorisée à partir de cette date.

Mme la Maire souhaite ensuite rebondir sur le sujet de la place Adolphe Max, un sujet qui a beaucoup préoccupé l'équipe municipale. L'enquête menée par le commissaire BELBEY a porté ses fruits puisqu'aujourd'hui la situation s'est considérablement améliorée. La personne mise en cause et tête de réseau a écopé de 8 mois de prison et trois ans d'interdiction de paraître sur le territoire parisien. C'est un réseau de drogue qui a été démantelé. Mme la Maire veut féliciter très chaleureusement le commissaire ainsi que les effectifs de police qui ont travaillé ardemment sur ce dossier.

Mme Frédérique DUTREUIL demande à Mme GUILLEMAIN si elle a eu des informations concernant une augmentation de personnes sans domicile fixe du côté de Notre-Dame de Lorette. Ces personnes sont majoritairement atteintes de troubles qui nécessiteraient un accompagnement psychiatrique. Ce sont des remontées d'habitants.

Par ailleurs, elle croit savoir que M. GARDES a participé à une réunion le 23 septembre concernant un premier point sur les autorisations de terrasse. C'est en effet ce qui a été communiqué sur Twitter. Est-il possible d'avoir un point sur ce sujet, ou est-ce prématuré ?

Mme Adeline GUILLEMAIN répond qu'il existe des points durs autour de Notre-Dame-de-Lorette ou dans la rue de Châteaudun. Ce sont des situations très compliquées.

Mme la Maire ajoute que Mme Virginie MERGOIL travaille conjointement avec Mme Adeline GUILLEMAIN sur l'accompagnement, les maraudes. La situation est également très difficile et très préoccupante sur le secteur Caumartin-Hausmann. L'équipe municipale est en lien avec les maraudes, l'ensemble des associations et la BAPSA, pour essayer de trouver des solutions.

Mme la Maire donne la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour le rapport sur l'espace public et évoquer la question des terrasses.

M. Jean-Baptiste GARDES souhaite en préambule évoquer la réunion technique du 23 septembre. Il s'agissait de dresser un bilan de la saison, avec des choses positives et des choses qui restent à améliorer. Concernant les points positifs, M. GARDES était présent samedi rue Fontaine avec M. DULERMO, le Premier adjoint. Ils ont constaté que, dans l'arrondissement, des rues qui étaient très problématiques l'an dernier parce que les terrasses avaient été déployées un peu dans le désordre et en l'absence de règlement, se sont pacifiées grâce à la mise en place de ce règlement et l'application faite avec les directives de Mme la Maire. Il s'agissait donc de dresser ce premier bilan puis ensuite de préparer la saison prochaine en regardant quelques points précis qui n'ont pas pu être réglés cette année, et de préparer avec les services les demandes de terrasse de façon à continuer à améliorer ce dispositif. La situation s'est apaisée du côté des habitants, et du côté des commerçants. Un des enjeux de cette réunion était aussi de pouvoir répondre plus rapidement aux commerçants, qu'ils ne soient pas dans l'incertitude pendant 6 mois concernant leur demande et les recours éventuels.

#### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES continue sur le point propreté. Depuis le dernier conseil d'arrondissement, l'équipe municipale a poursuivi son effort sur la réduction des déchets et sur un meilleur tri. Aujourd'hui est un grand jour. En effet, Mme la Maire demandait depuis 2014 qu'une troisième collecte des bacs jaunes (cartons, plastiques) soit organisée. Ces bacs débordent souvent et les deux agents concernés n'arrivent pas à les vider assez vite dans les copropriétés du 9<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement très dense. Cette troisième collecte était donc nécessaire, de façon à ce que les habitants puissent trier leurs déchets et ne soient pas confrontés en cours de semaine à un bac plein et mettent ces déchets qui pourraient être recyclés avec le tout-venant.



Cette troisième collecte est donc organisée depuis ce matin, les lundi, mercredi et vendredi à l'ouest de l'arrondissement, les mardi, jeudi et samedi à l'est de l'arrondissement, avec une répartition qui a été travaillée avec la Direction technique du 9<sup>e</sup>, dont M. Jean-Baptiste GARDES salue le travail effectué rue par rue, numéro par numéro, de façon à ce que ce soit lissé au maximum avec les horaires qui existaient, que cela crée le moins de désordre possible, surtout que les bacs ne restent pas plus longtemps sur l'espace public le matin, et que tout cela soit fait avec la collecte des ordures ménagères de façon fluide. Du temps a passé entre 2014 et aujourd'hui, le temps que l'idée de Mme la Maire infuse dans les services de la Ville de Paris. L'équipe municipale se réjouit qu'elle bénéficie à tous les habitants du 9<sup>e</sup>, voire au-delà.

Deux bacs de tri ouverts 7 jours sur 7, 24 h sur 24 seront mis en place en novembre avenue Trudaine pour le tri des déchets alimentaires. C'est une grande demande des habitants. Il existe des composts de quartier mais cette demande de pouvoir trier les déchets alimentaires au quotidien par des points d'apport volontaire est une demande forte.

Sont toujours attendus des retours de la DPE en centrale sur les points concernant la rue Cadet, au carrefour avec la rue La Fayette, et cité Fénelon en haut de la rue Milton, dans le cadre de la rue zéro déchet.

M. Jean-Baptiste GARDES termine par un point sur l'enveloppe territoriale d'un montant de 500 000 euros pour l'année 2022. Il rappelle qu'il avait été choisi d'affecter ces moyens en renforts supplémentaires sur le terrain exclusivement, et de les dédier à la propreté et au nettoyage sur des choses que le service courant ne permettait pas de régler. Tout n'avait pas été lissé sur les 12 mois, de façon à pouvoir réajuster à l'été les actions mises en place. Aussi un test a-t-il été fait jusqu'à cet été sur les actions, ce qui a permis de dépenser 390 000 euros sur les 500 000. Vont être ajoutés 50 000 euros supplémentaires, en prolongeant des actions testées, notamment dans le quartier des grands magasins, une collecte supplémentaire des corbeilles de rue, et une fois par semaine un nettoyage des *Big Buddy*, ces grandes poubelles installées à côté du Printemps, des Galeries Lafayette et des autres commerces de ce quartier. En effet, l'activité a repris dans ce quartier, notamment avec le tourisme. Un nettoyage supplémentaire était donc nécessaire. Le nettoyage complémentaire des jardinières de l'arrondissement est également prolongé, avec des résultats positifs qui ont été signalés par les habitants. C'est donc une satisfaction. Pour compléter l'emploi de cette enveloppe, les lavages complémentaires de rue seront développés, avec par exemple la rue Chaptal qui rencontre un grand succès et qui est bien utilisée le week-end mais qui du coup nécessite un nettoyage supplémentaire. En effet, cet espace, qui est investi par les habitants, est sali de façon différente qu'auparavant, notamment avec des promeneurs de chiens.

Dernière satisfaction sur cette enveloppe territoriale, l'urgence propreté. Le deuxième véhicule est arrivé le 9 septembre. Il permet de passer l'après-midi et maintenant le matin, pour traiter les signalements de dépôt sauvage. Ceux qui étaient signalés tôt ne pouvaient jusqu'ici être traités que l'après-midi. Cette urgence propreté donnera une réactivité supplémentaire dans l'arrondissement.

Une deuxième équipe d'après-midi, qui devait arriver en septembre, n'arrivera qu'en novembre, le temps que les travaux de de l'atelier de la Trinité soient livrés. Cette équipe d'après-midi va soulager les équipes, notamment de l'atelier engin, pour permettre un meilleur emploi des forces vives de la propreté dans l'arrondissement.

Mme la Maire fait remarquer qu'il faut toujours faire preuve de persévérance.

DÉLIBÉRATION 09.2022.090 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DÉMISSIONNAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Ce point n'appelle pas de vote.

Mme la Maire, après échanges avec M. NGATCHA, propose que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI représente l'opposition au sein du comité de gestion de la Caisse des écoles, en remplacement de M. Guillaume COT.

M. Arnaud NGATCHA tient à féliciter Mme VIZIOZ-BRAMI publiquement.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI se réjouit de rejoindre l'équipe municipale, et espère travailler avec beaucoup de consensus et d'énergie, pour les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire propose de joindre dans une discussion commune les points 5 et 6.

DÉLIBÉRATION 09.2022.091 (2022.DDCT.60) - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION POUR 2023 DE LA DOTATION D'ANIMATION LOCALE ET DE LA DOTATION DE GESTION LOCALE

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.092 (2022.DDCT.61) - DOTATION D'INVESTISSEMENT - DÉLIBÉRATION-CADRE INVESTISSEMENT 2023.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

C'est un exercice habituel en ce conseil de septembre, à savoir le vote du cadre permettant de déterminer le montant de l'allocation par la mairie centrale à la mairie d'arrondissement : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale qui composent toutes deux une partie de l'État spécial d'arrondissement, appelé communément ESA.

Ce calcul repose malheureusement sur une forme de nivellement par le bas et se fait au détriment du 9<sup>e</sup>. Mme la Maire le répète tous les ans. Il n'est pas pris en compte le fait que l'arrondissement triple sa population pendant la journée. C'est un arrondissement ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, avec une activité touristique et commerciale importante. C'est aussi - et c'est une bonne nouvelle - l'un des seuls arrondissements parisiens qui voit sa population augmenter. Malgré tout cela, il continue à être sous-doté. Quoi qu'il en soit, la Mairie continue à en faire toujours plus pour les habitants du 9<sup>e</sup>, avec toujours moins que les autres. Mme la Maire ne peut qu'inviter les élus, une nouvelle fois, à voter contre la première délibération, puisque le cadre de détermination ne convient pas à l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>.

Elle les invite à voter favorablement pour la seconde délibération, qui concerne la section investissements des états spéciaux d'arrondissement.

Elle s'enquiert de demandes d'intervention et donne la parole à Mme DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si les critères sont les mêmes pour tous les arrondissements.

Mme la Maire rappelle qu'elle souhaite, depuis sa première mandature, l'ajout d'un critère sur la fréquentation de l'espace public. Le 9<sup>e</sup> arrondissement, rappelle-t-elle, est doté du premier pôle commercial européen à ciel ouvert, et accueille des millions de visiteurs et de touristes dans l'année. Or, cela ne rentre pas dans les critères.

Elle informe avoir discuté de ce projet début septembre avec l'adjoint aux finances à la Ville de Paris. Elle continue à appuyer ce point inlassablement.

Elle met aux voix la délibération DDCT.60.

**Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DDCT.60.**

Mme la Maire met aux voix la DDCT.61.

**Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DDCT.61.**

Mme la Maire présente ensuite la DDCT.62, délibération habituelle en ce conseil de rentrée, à laquelle elle joint la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION 09.2022.093 (2022.DDCT.62) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2023.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.094 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Le sujet est lié aux délibérations précédentes. Il s'agit de regarder sur quelle base vont être construits les états spéciaux d'arrondissement l'année prochaine, et notamment celui du 9<sup>e</sup>. La dotation de gestion locale repose sur le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement. Cette délibération ne pose pas de difficulté, d'autant qu'elle a été précédée d'échanges fructueux, réguliers et nombreux entre la DGS et la DDCT, afin de vérifier que la liste était conforme. Cette liste comporte 104 équipements contre 95 l'année dernière. Cette augmentation est due aux livraisons récentes d'espaces végétalisés au 5 rue Milton. Mme la Maire rappelle que les jardinières pleine terre des rues de Calais, Mansart, de Clichy et Chaptal seront réalisées en 2023.

Un travail important a été fait pendant la première mandature sur l'installation de l'atelier des Beaux-Arts de la Ville de Paris dans les sous-sols du centre Jacques Bravo, projet qui a été confirmé il y a quelques temps et qui verra normalement le jour en 2023.

Mme la Maire rappelle que, lors de son arrivée en 2014, l'inventaire était de 68 équipements. Il s'est passé des choses depuis ces dernières années. C'est le résultat de politiques très concrètes en faveur du développement du 9<sup>e</sup> arrondissement.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire met la DDCT.62 aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DDCT.62.**

Mme la Maire met aux voix le projet de délibération 09.2022.094.

**Le projet de délibération 09.2022.094 est adopté à l'unanimité.**

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. SÉBASTIEN DULERMO, PREMIER ADJOINT À LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

M. Sébastien DULERMO indique que cette rentrée scolaire a été un bon cru, une rentrée apaisée, sans restriction sanitaire, et des enfants heureux de reprendre le chemin de l'école.

Cette rentrée est marquée par l'arrivée de deux nouveaux visages dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. M. DULERMO souhaite la bienvenue à Mme Aurélie DOMANGE qui a pris la direction de l'école du 10 rue de Clichy, et à M. Selim BELBACHA au collège Gauguin. Hormis ces deux mouvements, les chefs d'établissement sont plutôt favorables au 9<sup>e</sup>. M. DULERMO tient à tous les féliciter ainsi que Mme Marie-Aude COLONNA qui a pris la tête de l'école polyvalente de la rue Chaptal, qui regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire. Par ailleurs a été créée une école polyvalente rue de Bruxelles, avec la nomination de M. ETIENNE comme directeur, anciennement directeur de l'école élémentaire Bruxelles.

Ont été accueillis cette année en maternelle et en élémentaire 2 700 élèves contre 2 900 en 2021, donc une baisse, certes contenue, mais existante, de 200 élèves sur l'arrondissement. La presse s'est fait écho en cette rentrée de la diminution du nombre d'élèves, comme les années précédentes, et qui continue de manière assez inquiétante sur Paris. Cela montre bien la difficulté qu'ont les familles à se loger dans Paris, à vivre dans Paris, et donc à scolariser leurs enfants.

Cette rentrée, évidemment, a été préparée bien avant l'été, tout d'abord en lien avec le rectorat pour limiter les mouvements de carte scolaire, notamment avec la création des deux écoles polyvalentes, et surtout pour limiter les fermetures de classes. Avec une population stable voire en légère augmentation, le 9<sup>e</sup> arrondissement n'a connu que trois mouvements :

- Une première fermeture à l'école élémentaire Buffault, qui se justifiait par la baisse des effectifs sur cette école depuis plusieurs années et qui a permis d'ouvrir des locaux supplémentaires pour les enfants. Ce n'est donc pas forcément une perte pour l'école mais cela a permis de gagner de l'espace. Ainsi a été créée une salle d'art plastique.
- Une fermeture de classe à l'école Chaptal, via la création de cette école polyvalente.
- Une fermeture de classe à l'école maternelle Blanche.

Ces fermetures se font notamment en cas de départ à la retraite, pour ne pas nommer un professeur pour un an, et un an après, fermer la classe, ce qui obligerait ce professeur à quitter l'établissement.

Dans le bâtiment de l'école Blanche a été ouvert dans le même temps le premier centre de formation en conditions réelles, professeurs et animateurs, sur l'accueil de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants atteints de troubles autistiques. C'est une première à Paris. Cette salle servira aux formateurs pour venir former ces professeurs à tenir ce type de classe.

Cette rentrée a également été préparée durant l'été, avec d'importants travaux dans les différentes écoles. Ce sont des chantiers assez lourds, dont certains ne sont encore pas totalement achevés. Ils le seront à la Toussaint voire à Noël :

- La nouvelle école polyvalente de Bruxelles. C'est tout un symbole puisqu'il y a maintenant une nouvelle cour végétalisée. Les travaux seront terminés à la Toussaint. Cette nouvelle cour végétalisée fait suite à la cour Oasis de l'école Blanche. Le choix a été fait en raison du regroupement entre école élémentaires et école maternelle.
- Le renouvellement de la cour de l'école Buffault : revêtement plus clair pour lutter contre les îlots de chaleur, et surtout moins usé que le précédent qui était un patchwork de différents revêtements. Il n'a pas été apporté de végétalisation supplémentaire car l'école faisait déjà l'objet d'un fort couvert végétal avec de nombreux arbres. Il s'agit certainement d'une des cours d'école les plus végétalisées, en tout cas avec le plus grand nombre d'arbres et avec un fort couvert végétal qui ne permet pas de planter en dessous. Cette école a connu aussi d'importants travaux car y a également été créé un logement de gardien, qui permet enfin de titulariser un gardien sur cette école qui comptait un gardien jusqu'au mois d'avril, puis a connu des vacataires. Ce dossier a mis du temps à sortir. Finalement, le logement est plutôt bien, situé juste au-dessus de la loge, entre les deux écoles, élémentaire et maternelle. Cette école fera l'objet d'une création d'école polyvalente à la rentrée prochaine. Ont également été refaites les toilettes de la maternelle, et la salle 2 « adultes » a été rénovée. À noter la proximité très importante avec le chantier d'aménagement de l'îlot Cadet-Lamartine-Châteaudun. Avant l'été, Mme la Maire s'est battue pour obtenir du Crédit Agricole deux mesures importantes pour la santé et les conditions d'apprentissage de ces enfants : la mise en place d'une bâche acoustique très renforcée, au droit de la cour de l'école, et le versement d'une indemnité de quelque 300 000 euros, permettant à la Ville de Paris de procéder au changement de toutes les fenêtres de l'école maternelle d'ici le mois de février. L'école élémentaire avait déjà des fenêtres assez récentes. Ce protocole transactionnel doit faire l'objet d'un vote au Conseil de Paris et c'est la première fois

qu'un tel accord a pu être mis en place avec l'appui d'un avocat mandaté par les services juridiques de la Ville de Paris. Cela a été un effort de tous les services qui ont suivi la Mairie du 9<sup>e</sup> dans cette démarche. Les parents et les directrices d'école ont également bien appuyé.

Parmi les autres travaux importants réalisés, M. DULERMO cite :

- la rénovation totale de la cuisine Chaptal ;
- la pose de stores pare-soleil à l'école maternelle Blanche, qui fait suite à la rénovation de la cour de l'année dernière, toujours dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la reprise de toute la couverture du toit de l'école Blanche, qui connaissait beaucoup de problèmes d'étanchéité ;
- l'aménagement d'une rue végétalisée devant l'école du 5 rue Milton.

Par ailleurs, conformément au choix des habitants dans le budget participatif 2021, un tableau numérique interactif par classe a été installé en élémentaire et deux par école maternelle. Les travaux de raccordement se poursuivent dans les dernières écoles jusqu'à la fin de l'année. Toutes les écoles de l'arrondissement seront ainsi équipées avec du matériel neuf et de la dernière génération. Les enseignants suivent évidemment une formation pour s'approprier ces nouveaux outils qui viennent compléter l'usage des manuels.

Bien que le protocole sanitaire soit quasiment revenu à la normale pour cette rentrée, est maintenu dans les écoles du 9<sup>e</sup> le dispositif unique à Paris, mis en place en 2018 et en 2019, à savoir le capteur d'air et les deux purificateurs d'air par classe, avec des filtres tout neufs. Des purificateurs d'air ont également été placés dans les réfectoires en sous-sol pour les cantines, ils sont un peu plus puissants. La Mairie ira encore plus loin cette année, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME et la société Aérophile. Sera testé dans la cour de l'école Victoire un dispositif de purification de l'air extérieur. S'il est concluant, ce dispositif sera amené à s'étendre à d'autres écoles situées à proximité, mais également dans le village olympique, puisque la société Aérophile a gagné un appel à projets en ce sens. Pourquoi l'école Victoire ? Parce que ce dispositif nécessitait une disposition particulière de la cour et parce qu'elle est située sur un nœud particulièrement chargé suite aux travaux de la rue La Fayette.

Une autre compétence directe de la Mairie du 9<sup>e</sup> est la restauration scolaire, que ce soit dans les écoles ou au collège Gauguin. La Mairie s'est engagée à fournir chaque jour à la Caisse des écoles un repas élaboré par une nutritionniste, à partir de produits frais locaux et de saison et avec une exigence de traçabilité de labellisation.

En cette rentrée scolaire, la Mairie passe le cap supérieur grâce à un nouveau marché alimentaire, passé cet été. Il est opérationnel depuis le mois de septembre. En plus des deux menus végétariens par semaine, il est désormais proposé du pain de boulangers du 9<sup>e</sup>, des goûters gratuits, la collecte des biodéchets déjà mise en place, des repas contenant plus de 80 % d'alimentation bio, durable, locale et labellisée. La Mairie fait face à une hausse des prix des denrées alimentaires et espère que ce marché permettra de gérer les prix au plus près.

Elle n'exclut pas non plus de revoir la subvention exceptionnelle d'équilibre, comme l'ont demandé les autres arrondissements. Les discussions sont en cours pour qu'un vote en ce sens ait lieu au Conseil de Paris pour tous les arrondissements. Cela permettrait de ne pas répercuter sur les familles la hausse des coûts et donc des tarifs des repas, comme c'est le cas pour certaines villes.

Par ailleurs, toujours par souci de sobriété énergétique, est étudiée la manière de réduire les dépenses de gaz dans les postes de cuisson, principaux postes de dépenses en ce domaine.

Au mois d'octobre, les réunions du Conseil municipal des enfants reprendront, dans le cadre d'un partenariat avec l'Unicef, avec lequel la Mairie collabore. Près de 30 candidatures d'enfants très motivés ont été reçues.

L'atelier Théâtre du 9, reconduit pour les collégiens, va reprendre également pour les élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> le mercredi après-midi à la Mairie, de même que le permis vélo pour les CM2 dans la cour de la mairie, comme les deux ou trois années précédentes.

Avec Mme la Maire, il a également été décidé de consacrer cette année scolaire à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ou lié au milieu scolaire. La Mairie est en effet très sensible aux nombreux messages d'alerte reçus des familles. L'équipe municipale a donc pris attache d'associations et de compagnies de théâtre pour qu'elles proposent au cours de l'année plusieurs actions de formation et de sensibilisation, afin de préparer les collégiens de demain. Le phénomène, principalement lié aux réseaux sociaux, explose totalement. À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire le 8 novembre, la Mairie convie 300 enfants de centres de loisirs élémentaires pour une représentation théâtrale, suivie d'un échange avec des médiateurs.

Mme Frédérique DUTREUIL remercie M. DULERMO pour ce bilan extrêmement complet, auquel elle veut ajouter l'action menée au collège Condorcet depuis plusieurs années pour sauver la piscine et le bassin d'apprentissage de natation. Elle a bon espoir d'y arriver. L'adjoint aux finances de la Ville de Paris est convaincu qu'il ne faut pas détruire une piscine et un bassin d'apprentissage qui serviraient à ouvrir des créneaux pour les écoles primaires du 9<sup>e</sup>, du 8<sup>e</sup> et du 17<sup>e</sup>. Les arbitrages vont plutôt dans le bon sens, ce dont Mme DUTREUIL se réjouit. Elle espère que ce sujet sera définitivement clos dans quelques jours.

Mme la Maire, rappelant que Mme DUTREUIL a déposé un vœu sur l'enfance, la rentrée scolaire et les mesures de protection, de prévention et de sensibilisation environnementale en faveur des enfants scolarisés, suggère d'aborder ce sujet plus tard.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle souhaitait intervenir car certains éléments de l'intervention de M. DULERMO demandent davantage de précisions, notamment concernant les cantines. Elle explique avoir demandé dans le vœu des éléments sur les perspectives. En effet, elle a constaté que sur les menus publiés sur le site de la Mairie du 9<sup>e</sup> n'apparaissait pas le logo « part locale Île-de-France (à 250 km) ».

Elle a obtenu un élément de réponse en lisant *Le Mag* ce week-end, qui parlait de 50 % de production locale Île-de-France dans un périmètre de 250 km. C'est une très bonne chose et cela remplit les objectifs qui sont fixés. Mme DUTREUIL demande s'il est envisagé d'aller plus loin, à 80 %, comme c'est le cas dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant les travaux, Mme DUTREUIL demande combien d'écoles ont fait l'objet d'une rénovation énergétique. Elle demande les projections sur ce sujet. Elle comprend que c'est compliqué, que l'on vote un budget de manière annuelle, et que l'on ne peut pas forcément se projeter sur plusieurs années.

Enfin, elle s'interroge sur les activités périscolaires. Dans le projet éducatif de territoire pour la partie sur le 9<sup>e</sup>, a été plutôt favorisé, concernant la partie « promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté au développement durable », l'engagement à la citoyenneté au détriment du développement durable. Ces axes peuvent-ils être changés ?

Mme la Maire indique à Mme DUTREUIL qu'elle fait allusion à un document qui n'émane pas de l'exécutif du 9<sup>e</sup>.

Mme Frédérique DUTREUIL lui demande si elle a la possibilité d'influer sur les animations périscolaires de 15h à 16h30.

Mme la Maire répond par l'affirmative. Chaque année, avec la CASPE, l'organisme qui réunit les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements, et les fonctionnaires de la DASCO, des associations sont proposées sur les thèmes du développement durable, de l'éveil musical, du yoga... Tout cela est à la main de la Mairie du 9<sup>e</sup> qui a la possibilité de lancer des appels à projets. Par exemple, pendant le Forum des associations, il peut être proposé à certaines associations d'animer des ateliers.

Les animateurs font un travail remarquable pour sensibiliser les enfants : ateliers gourmands, développement durable, ateliers environnementaux, qualité de l'air...

Mme Frédérique DUTREUIL souhaite avoir confirmation des lieux où l'on trouve des cours Oasis : sont-elles bien situées à Blanche, Bruxelles et au collège Gauguin ?

Mme la Maire le confirme.

Mme Frédérique DUTREUIL explique qu'avoir ces informations permet de savoir comment agir et accélérer.

Mme la Maire informe que toutes les fenêtres de la Grange Batelière vont être changées, pour la somme de 800 000 euros. Les bâtiments du 22 Rochechouart, quant à eux, datent des années 1970 et ont besoin d'une forte restructuration. Tout cela est dans le scope, et chaque année, compte tenu du budget, une priorisation est à faire.

Mme Frédérique DUTREUIL demande qu'une communication soit effectuée lors des conseils d'arrondissement.



Mme la Maire indique avoir déjà parlé du changement des fenêtres de la Grange Batelière. Elle présentera prochainement un document spécifiant les travaux de rénovation énergétique dans les écoles et dans les crèches. Par exemple, le projet concernant la crèche Drouot, à 2,3 millions d'euros, débutera en 2023. C'est un bâtiment des années 1970, une vraie passoire énergétique.

M. Sébastien DULERMO demande à Mme DUTREUIL si elle souhaite présenter son vœu maintenant.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle la situation due au changement climatique. Les enfants sont plus sensibles au CO<sub>2</sub> et à toutes les pollutions. L'objectif de son vœu est de savoir quelles sont les mesures mises en place en termes de protection des enfants scolarisés, que ce soit au sein des classes, par exemple avec les purificateurs d'air, mais aussi sensibiliser le plus tôt possible les enfants qui vont être les acteurs de demain, qu'ils puissent le plus tôt possible en prendre la mesure. Ce sont eux, peut-être, qui trouveront les solutions de demain. Mme DUTREUIL voulait avoir des projections de ce qui allait être fait et voir dans quelle mesure on pouvait orienter les activités périscolaires dans cet esprit de sensibilisation des jeunes enfants, notamment à l'eau, puisqu'ils seront amenés à vivre avec des restrictions d'eau et bien sûr avec un aspect pédagogique attaché à leur âge.

Mme la Maire fait remarquer que c'est tout l'enjeu de la révision du PLU : avoir des bâtiments plus autonomes, des récupérateurs d'eau, des panneaux solaires.

Elle donne la parole à M. DULERMO puis à Mme VIZIOZ-BRAMI.

M. Sébastien DULERMO, concernant les rues aux écoles, souligne que ce terme fait aujourd'hui beaucoup parler à Paris, avec une grande communication de la part de la mairie centrale. On peut prendre ce terme au pied de la lettre mais, en tout cas, dès 2014, la Mairie du 9<sup>e</sup> a essayé de faire en sorte que certaines rues proches des écoles soient végétalisées et apaisées par des aires piétonnes ou des aires de rencontre. C'est le cas notamment de la rue de Bruxelles qui va être encore améliorée dans les prochains mois, et c'est le cas, que ce soit en France ou à l'international, avec bien d'autres villes qui font la même chose.

Les écoles du 9<sup>e</sup> dotées soit d'aménagement de voirie soit d'aménagement végétal, sont les deux écoles Buffault. Elles ne sont pas fermées toute la journée mais à l'entrée et à la sortie des enfants. L'école Victoire, quant à elle, est fermée toute la journée. Une seconde partie va être réalisée dans les prochaines semaines, les trous sont déjà faits pour les barrières, il ne manque plus qu'à positionner les barrières devant le métro Le Peletier. Cela permettra d'accentuer cet axe pour avoir un cheminement assez complet depuis l'école de la Grange Batelière pour aller vers l'école de la rue de la Victoire. La Tour d'Auvergne a également été réalisée en 2021, ainsi que les deux écoles Chaptal, avec la piétonisation d'une partie de la rue qui sera végétalisée dans les prochains mois.

M. Sébastien DULERMO le confirme. Cela s'intégrait plus largement dans l'aménagement soumis à la population sur l'ensemble du quartier Milton, avec la piétonisation devant le 5 rue Milton qui bénéficie non pas seulement au 5 rue Milton mais aussi au 21 rue Milton, à l'école privée Notre-Dame de Lorette et au collège.

L'école polyvalente Bruxelles a également été végétalisée en 2015 ou en 2016, et sera piétonnisée à l'aide de barrières dans les prochains mois. En effet, l'approvisionnement en barrières connaît des difficultés, cela prend un peu plus de temps que prévu. À proximité de l'école de la Trinité, située rue de Milan, et qui n'a pas été piétonnisée de par sa longueur et en raison des nombreuses sociétés qui sont dans la rue, ont été ajoutés trois ralentisseurs, et le stationnement a été supprimé à certains endroits pour libérer de la visibilité entre les véhicules et les piétons. Par ailleurs, ont été créées des zones de stations vélo. À l'école du 22 Rochechouart, le terre-plein a été végétalisé. Il est compliqué de fermer la circulation sur ces axes, les bus devant passer. C'est aussi le cas devant l'école Rodier, où lors de la réfection du tapis de chaussée il y a quelques années, la signalisation verticale a été renforcée et des ralentisseurs installés. Mais on ne peut pas piétonniser ces deux rues. De même pour les écoles Blanche, à proximité de la caserne, il est un peu compliqué de piétonniser cet accès. De même pour la rue de Clichy. Cependant, un projet devrait voir le jour à partir de mai 2023 sur toute la sécurisation et la requalification de l'axe de la rue de Clichy. Particulièrement devant le 10, le trottoir sera agrandi, ce qui permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui.

Concernant l'école de la Grange Batelière, la fermeture de la circulation n'a pas été envisagée pour l'instant, parce qu'il faudrait étudier plus largement le plan de circulation sur le secteur, qui demande à être revu, notamment l'axe vélo sur la rue Richer qui est en double sens et qui mériterait d'être un petit peu plus large que ce qu'il est aujourd'hui. La Mairie souhaite que toute cette zone du Faubourg-Montmartre soit intégrée à la réflexion de la Zone à Trafic Limité (ZTL) qui va s'installer sur le centre de Paris. Mme la Maire avait demandé une extension sur le Faubourg-Montmartre, ce qui pour l'instant a été refusé par la mairie centrale.

M. Sébastien DULERMO le confirme, précisant qu'il n'y a pas d'étude d'impact sur ce sujet et encore moins de fonctionnement de la future ZTL. On ne sait donc pas trop ce que deviendra ce quartier en termes de circulation.

Rue de la Grange Batelière, la file de stationnement sera supprimée cet automne, côté pair, afin de dégager un peu plus d'espace pour le double sens cyclable et avoir plus de visibilité pour les piétons. Cela amènera aussi plus de sécurité.

Toujours en lien avec les rues aux écoles (ou rues végétalisées), un dispositif est très important, ce sont les 25 points école. M. DULERMO tient à remercier toutes les personnes qui tiennent ces 25 points école. Chaque année, la Mairie se met d'accord avec la préfecture de Police et les services de la Ville sur les points à retirer ou à ajouter. Il est toujours difficile d'en ajouter mais, cette année, cela a été possible, à savoir une traversée de la rue La Fayette au niveau du métro Le Peletier qui semblait indispensable, toujours dans la continuité des parents qui amènent leurs enfants à l'école maternelle de la Grange Batelière et qui se rendent ensuite à Victoire pour déposer les enfants à l'élémentaire.

Concernant les cours Oasis, ont été aménagées celles des deux écoles Blanche, celle de l'école polyvalente Bruxelles, à l'aide du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), qui a permis de faire une vraie concertation et un vrai travail avec les enfants pour savoir ce qu'ils voulaient de leur école, mais aussi avec le personnel enseignant, les encadrants, les animateurs, les professeurs de sport et les parents.

Le but est d'avoir un maximum de pleine terre (ce qui n'est pas toujours réalisable notamment lorsque les écoles ont des réfectoires en sous-sol), de créer le plus d'ombre possible, d'avoir des zones qui ne soient pas que des zones consacrées aux jeux de ballon mais aussi des zones avec des moments calmes de lecture ou autres. M. DULERMO invite ceux qui le peuvent à se rendre dans ces écoles.

Il évoque ensuite les aménagements sur les bâtiments comme la pose de pare-soleil et de stores, lorsqu'on ne peut pas planter d'arbres. Cela a été le cas sur l'école du 22 Rochechouart.

Concernant les pollutions, M. DULERMO rappelle la mise en place dans les écoles du 9<sup>e</sup> de capteurs de CO<sub>2</sub> depuis 2018 et de purificateurs d'air depuis 2019, avec deux purificateurs d'air par classe, ainsi que les mesures limitant l'empreinte énergétique des écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement : stores et voilages installés dans plusieurs écoles pour atténuer la chaleur dans les classes (22 Rochechouart, Buffault, Blanche, Clauzel). Cela donne plutôt satisfaction et il est envisagé de les déployer dans d'autres écoles.

Plusieurs écoles ont déjà bénéficié de travaux de performance énergétique, principalement dans le changement des fenêtres ou par des travaux d'isolation par l'extérieur : écoles Chaptal, Victoire, 5 Milton, Blanche, Buffault, 21 Milton, 68 Rochechouart, Bruxelles. Ce sont toutes les écoles qui bénéficient d'un chauffage à thermostat réglable à distance. Ces travaux ont aussi bénéficié au 22 Rochechouart, au 68, à Tour d'Auvergne, à Rodier, dans le cadre du contrat de performance énergétique. Il reste des travaux à effectuer à Grange Batelière, avec une enveloppe de 700 000 euros, obtenue dans le cadre du plan d'investissement de la mandature de Paris.

M. DULERMO évoque ensuite le centre Valeyre. La Mairie ne lâche pas ce dossier et essaie de voir ce qu'il est possible de faire sur ce bâtiment des années 1970.

Concernant les 50 % d'alimentation dans les 150 km, la Mairie souhaite aller plus loin. Comme le marché vient d'être passé et est opérationnel depuis le mois de septembre, elle se donne un petit peu de temps pour voir ce qu'il est possible de faire de plus.

Mme Frédérique DUTREUIL, concernant les purificateurs, trouve que l'expérimentation qui va être mise en place à l'école Victoire est intéressante.

Mme la Maire informe qu'une visite sera organisée.

Elle demande à Mme DUTREUIL si elle est satisfaite par rapport à son vœu.

Mme Frédérique DUTREUIL exprime sa satisfaction.

Mme VIZIOZ-BRAMI ajoute que ce vœu va dans le bon sens. On ne peut que se réjouir des transformations qui sont faites par la Ville et enclenchées dans les arrondissements, concernant les rues aux écoles, les cours Oasis, et sur le fait d'apporter un bien-être aux enfants dans la Ville, et notamment dans cet arrondissement qui est extrêmement dense et minéral.

Elle souhaite rappeler, concernant l'alimentation durable, qu'a été voté à l'unanimité au Conseil de Paris, un plan alimentation durable qui prévoit tout le séquençage d'alimentation bio dans la restauration collective, que ce soit pour les enfants ou pour les seniors. Elle se réjouit que l'ensemble des élus parisiens ait voté ce plan à l'unanimité. Certes, cela va être compliqué, du chocolat ou des bananes à moins de 250 km. En revanche c'est tout à fait envisageable pour le bœuf.

Mme VIZIOZ-BRAMI signale qu'elle s'abstiendra sur ce vœu.

Mme la Maire indique que ce vœu est retiré car il est satisfait.

M. Sébastien DULERMO se réjouit également que le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris ait été voté à l'unanimité. Il se décline par arrondissement ou par secteur. Cependant, si chacune des caisses des écoles n'est pas dotée d'outils qui lui permettent de mettre ce plan en action, et toutes les autres actions, le plan ne servira pas à grand-chose. Le 9<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'avoir pu renouveler ce marché qui était auparavant un marché d'approvisionnement. Une structure fournissait des denrées alimentaires qui étaient ensuite transformées dans l'arrondissement. Aujourd'hui, ce marché comprend 17 lots, dont un lot « le plus local possible » et un lot « de secours » qui permet d'aller s'approvisionner ailleurs si on n'arrive pas à trouver localement. Le travail est très différent d'avant, où la Mairie se contentait d'élaborer ses menus, d'émettre des devis et des factures. Il y a désormais un vrai travail de *sourcing*, pour aller chercher les aliments là où on le souhaite. Ce n'est pas du tout le même métier, et d'ailleurs, une personne, qui avait l'habitude de gérer directement ce type de marché, a été embauchée. M. DULERMO espère que cela fonctionnera.

Mme la Maire ajoute que c'est une préoccupation de ces dernières années que d'aller au plus près du producteur, de ne pas aller uniquement vers les gros mais aussi vers les PME du territoire d'Île-de-France. Elle sait le travail que ce marché a demandé aux équipes et tient à les remercier publiquement.

À cela s'est ajouté le pain maison. La Mairie a passé un marché et le renouvellera en 2014. 5 lots ont été organisés pour que ce soient les boulangers du 9<sup>e</sup> qui fournissent et que ce ne soit pas du pain industriel comme ça l'était jusqu'alors. Par ailleurs, les pâtisseries maison sont faites par la cantinière. Enfin, les goûters gratuits sont une spécificité du 9<sup>e</sup> arrondissement pour toutes les écoles élémentaires, sans parler des deux repas végétariens, déjà introduits, puisque cela était demandé par le plan pour 2025.

Cette communication n'appelle pas de vote. Mme la Maire remercie M. Sébastien DULERMO. Avant de passer au point suivant, elle donne la parole à M. MAURIN.

M. Pierre MAURIN demande à M. DULERMO s'il a une idée du coût des matières premières en matière budgétaire, pour la Caisse des écoles dans le 9<sup>e</sup>.

Mme la Maire répond que pour l'instant, le coût de l'électricité et du gaz est un sujet de préoccupation au quotidien, très difficile à surmonter. Pour les premiers marchés qui ont été conclus et négociés, cela va à peu près.

M. Pierre MAURIN indique que la Mairie de Lyon a fait un chiffrage concernant les coûts énergétiques, de même que le Conseil régional de Normandie. La facture énergétique va passer de 300 à 800 millions d'euros dans les lycées de Normandie. À Lyon, l'impact budgétaire sera de 50 millions d'euros. M. MAURIN suggère qu'une réflexion soit menée par la mairie centrale parce que la mairie d'arrondissement risque d'avoir des difficultés pour la mener toute seule.

Mme la Maire explique que ce sont les caisses des écoles qui gèrent le prix de l'électricité et du gaz. Il y a quelques mois, le Bureau de la restauration de la Ville de Paris a suggéré très fortement aux caisses des écoles de se regrouper pour payer le prix de l'électricité. Le marché, passé au mois de juin, a été négocié par la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Le mégawattheure est passé de 70 euros à 1 200 euros au 1<sup>er</sup> novembre. Mme la Maire a été stupéfaite d'apprendre cette augmentation exponentielle au mois de juin. Elle est intervenue auprès de la DASCO, auprès de toutes les autorités, auprès de Total et de M. Patrick POUYANNÉ, et auprès du ministre Bruno LE MAIRE qui a mouillé la chemise pour le prix de l'essence et qui va mouiller la chemise pour que les prix des cantines scolaires n'augmentent pas. C'est un véritable enjeu pour le gouvernement mais c'est effectivement très préoccupant. Mme BORNE disait encore ce matin de ne pas payer les factures. Il ne sera sans doute pas possible de ne pas payer les factures puisque le marché est rentré en exercice au 1<sup>er</sup> août. Entre la facture du 1<sup>er</sup> août 2022 et celle du 1<sup>er</sup> août 2021, cela fait un choc. Le mégawattheure a atteint 800 euros en août et septembre, il atteindra 1 200 euros au 1<sup>er</sup> novembre. On a là un vrai sujet.

Mme la Maire informe que la Mairie a reçu une subvention exceptionnelle au titre de la restauration scolaire, conséquence du Covid de 2020 et 2021. Cependant, la question des fluides et de l'énergie va être absolument prégnante. Elle entend le gouvernement vouloir vraiment trouver des solutions. Elle a rencontré le ministre de l'Économie à ce sujet début octobre. La prise de conscience est faite mais il est hors de question d'augmenter le prix du repas pour les enfants, les familles ont déjà suffisamment de charges. On sait quand cette crise a commencé, on ne sait pas quand elle va se terminer et on ne sait pas les conséquences que cela va avoir sur le quotidien des gens.

Mme la Maire donne la parole à M. DULERMO pour le point 10.

DÉLIBÉRATION 09.2022.095 (2022.DASCO.64) - CAISSES DES ÉCOLES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que cette subvention de 200 000 euros est versée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 9<sup>e</sup>.

Il explique que l'estimation du solde de trésorerie pour décembre était de 274 000 euros, auxquels s'ajoutent les recettes prévisionnelles de cantine, soit 375 000 euros. À cela, il faut déduire toutes les dépenses prévues d'ici la fin de l'année et notamment cette hausse d'électricité.

Les plus gros postes sont :

- les rémunérations du personnel, avec des hausses successives durant l'année 2022 dont la hausse du point d'indice qui était gelé depuis un certain nombre d'années ;
- les charges de Sécurité sociale qui vont avec ;
- le poste énergétique.

Une fois enlevées toutes les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année, on obtient un déficit d'environ 140 000 euros. Cette subvention est censée couvrir ces 140 000 euros de déficit. Pourquoi est-elle de 200 000 euros ? Parce que l'équipe municipale ne souhaitait pas reprendre devant le Conseil d'arrondissement une nouvelle demande de subvention. Les services de la Ville de Paris ont accepté de monter à 200 000 euros pour être sûr de couvrir toutes les dépenses. M. DULERMO explique que la Mairie demande tous les ans une subvention à la Ville de Paris pour la Caisse des écoles. Elle avait demandé une subvention de plus de 2 millions d'euros, qui n'a pas été acceptée. Environ 235 000 euros de subventions n'avaient pas été acceptées. Ainsi, grâce à cette nouvelle subvention, ce que la Mairie avait initialement demandé est presque obtenu.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.64.**

M. DULERMO présente conjointement les délibérations 11 à 15 concernant les subventions octroyées aux collèges. Il précise que ces subventions passent régulièrement au Conseil d'arrondissement, puis au Conseil de Paris, avec des dotations de fonctionnement et d'investissement pour les établissements.

DÉLIBÉRATION 09.2022.096 (2022.DASCO.69) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (619 430 EUROS) ET SUBVENTIONS TRAVAUX (131 679 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.69.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.097 (2022.DASCO.70) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2023 (10 947 737 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.70.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.098 (2022. DASCO.71) - COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2023 (2 779 333 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.71.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.099 (2022.DASCO.76) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (183 247 EUROS) À 16 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ÉDITION 2021/2022.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.76.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.100 (2022.DASCO.96) - DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (1 087 099 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.96.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.101 (2022.DASCO.87) - SUBVENTIONS (284 000 EUROS) AVEC CONVENTIONS OU AVENANTS AVEC DES ASSOCIATIONS POUR DES RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DE L'OLYMPIADE CULTURELLE.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que cette délibération concerne l'attribution de subventions dans le cadre de l'opération « l'Art pour grandir », qui revient tous les ans à cette période. C'est une très belle opération, couplée depuis l'an dernier avec l'Olympiade culturelle, en préparation des JO parisiens de 2024.

Ce dispositif vise à créer des résidences avec des associations et des partenaires artistiques dans des collèges parisiens, afin de rendre la culture plus accessible dans tous ces domaines, notamment aux publics qui n'ont pas un accès facile à ces types d'activités. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, cette délibération concerne deux associations bien connues :

- L'ensemble des Talens Lyriques, dirigé par M. Christophe ROUSSET, un ensemble musical spécialisé dans la musique baroque avec lequel la Mairie a régulièrement plaisir à travailler, notamment à propos de leur partenariat avec le collège de la cité scolaire Jacques Decour. Une subvention de 5 000 euros leur est proposée afin de les soutenir dans leur action intitulée « Tous à l'opéra », entreprise cette année au

collège Paul Valéry dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. La Mairie du 9<sup>e</sup> vote cette délibération parce que les Talens Lyriques sont situés dans le 9<sup>e</sup>. Ils travaillent régulièrement avec Jacques Decour. Cette année, l'opération « Tous à l'opéra » aura lieu au collège Paul Valéry dans le 12<sup>e</sup>. Depuis un an, l'ensemble y est installé en résidence et fait ainsi découvrir aux jeunes Parisiens et Parisiennes la production d'un opéra, de son livret à la musique, en passant par les décors et les costumes, sans oublier le chant qu'ils auront l'occasion d'entendre et pratiquer. C'est une très belle opération, qui entraîne souvent beaucoup de jeunes à entamer des études musicales et à s'intéresser à l'art lyrique.

- L'International Visual Theatre (IVT), une grande institution du 9<sup>e</sup>, située cité Chaptal, qui continue son travail d'enseignement et de partage de la langue des signes à travers notamment des spectacles et des représentations théâtrales. Afin de leur permettre d'effectuer une résidence au collège Rodin, l'IVT sollicite une subvention de 5 000 euros. L'intervenante, avec la complicité des professeurs de français et d'EPS, proposera aux élèves une pratique artistique scénique de théâtre physique, à la croisée de la danse, du mime et du théâtre bilingue (parler et signer).

M. COUR invite ses collègues à voter en faveur de cette délibération.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire met au vote cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.87.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.102 (2022.DAC.242) - SUBVENTIONS (241 000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC HUIT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.  
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Nicolas COUR informe que pour cette 14<sup>e</sup> édition de « l'Art pour grandir », sept structures culturelles reconduisent leur programme sous forme de parcours dont l'évaluation a été positive. Un nouveau projet est donc proposé cette année. Plusieurs actions se dérouleront dans le 9<sup>e</sup>, notamment les Cinémas indépendants parisiens en résidence au collège Jacques Decour, également l'opération « Moment danse » qui sera en résidence à la crèche La Rochefoucauld, ou encore le programme « Une œuvre à l'école » du Fonds d'art contemporain de la Ville, accueilli à la crèche Dunkerque, à la maternelle Rochechouart et au collège Jacques Decour.

Pour soutenir ces beaux projets, M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de la subvention globale parisienne qui sera ensuite répartie et dont le montant s'élève à 241 000 euros.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire met au vote cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.242.**



DÉLIBÉRATION 09.2022.103 (2022.DAC.22) - SUBVENTION (6 000 EUROS) À L'ASSOCIATION MIMESIS POUR SON FESTIVAL DANS LE DOMAINE DES ARTS DU MIME ET DU GESTE (9<sup>E</sup>).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Nicolas COUR souligne que Mimesis est une très belle association qui œuvre pour la reconnaissance de ces spécificités dans la création artistique, avec ce festival. Mimesis est en charge de la promotion d'une dramaturgie corporelle, soutenue dans le 9<sup>e</sup> par l'IVT. Cette année, dans le cadre de ce festival, cette subvention permettra d'effectuer les représentations sous une nouvelle forme, des spectacles de 20 minutes à raison de trois différents par soirée, pour avoir une palette d'expressions corporelles assez large et pour mettre en valeur les différentes compagnies impliquées. Pour soutenir ce projet original, il est proposé de voter en faveur d'une subvention de 6 000 euros, nécessaire à l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de ce festival.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire met au vote cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.22.**

M. Arnaud NGATCHA signale qu'il va devoir s'absenter pour des raisons liées à son mandat d'adjoint international. Un dîner a lieu à l'ambassade des États-Unis sur la question ukrainienne, où il remplace la Maire de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2022.104 (2022.DAC.512) - AVENANT N° 1 À LA CODP RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ (9<sup>E</sup>) AVEC LA SOCIÉTÉ JCDECAUX.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que le chantier de rénovation et de restauration du campanile et du massif d'entrée de l'église de la Sainte-Trinité est aujourd'hui l'opération de travaux de restauration sur un édifice culturel la plus importante en termes budgétaires à Paris. Le budget total de l'opération représente 24 millions d'euros. L'équipe municipale a souvent l'occasion d'aller visiter et de suivre l'évolution des travaux, avec Mme Karen TAÏEB, adjointe au patrimoine à la Ville.

Le sujet concerne une partie du financement procuré par cet affichage publicitaire, qui a été validé par des délibérations en 2018 entre la Ville et la DAC. Un contrat a été signé en 2018 avec la société JCDecaux pour pouvoir exécuter les prestations d'affichage qui permettent le financement de l'opération de restauration. Cet affichage est posé sur les échafaudages. La convention initiale prévoit la totalité de la façade, du massif d'entrée jusqu'en haut du campanile. Suite à des éléments techniques et de modification dans le planning des travaux, notamment à l'été prochain en 2023, il sera nécessaire de débâcher le sommet du campanile pour effectuer un certain nombre d'opérations. L'affichage publicitaire, et notamment sa surface, sera modifié pendant une certaine période.

La société JCDecaux a donc demandé à la Ville de modifier cette convention pendant cette période où la totalité de la surface ne pourra pas être utilisée à des fins publicitaires. Il est intéressant de rappeler que la redevance variable restera inchangée et demeurera fixée à 55 % du chiffre d'affaires hors taxes mensuel. La redevance variable nette est assortie d'une redevance minimale garantie s'élevant à 684 000 euros par année civile entière, soit une moyenne de 57 000 euros par mois. Il est toujours intéressant de connaître les chiffres pour savoir ce que cela rapporte. Cet affichage, qui se voit de loin, peut poser question. Cette redevance minimale garantie sera réduite lorsqu'à l'initiative de la Ville et des services de la DAC, pour les nécessités du chantier, l'affichage publicitaire ne sera pas autorisé sur la partie haute de l'échafaudage.

Pour information, sur l'ensemble de la durée du contrat, la redevance estimée de manière garantie est d'1,5 million d'euros. Il pourrait représenter jusqu'à un peu plus de 2 millions d'euros, avec l'application de ces éléments en fonction des périodes où les surfaces pourraient être modifiées, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la commercialisation de l'espace publicitaire en fonction des annonceurs.

M. COUR prie ses collègues de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à voter cette nouvelle convention.

Mme la Maire profite de cette déclaration pour dire qu'elle et M. Nicolas COUR sont très vigilants sur le choix des publicités. Quand la publicité ne leur paraît pas opportune, ils disent non. Plusieurs débats ont eu lieu entre les services de la Ville, le cabinet de Mme TAÏEB et JCDecaux. C'est arrivé trois fois depuis le début du contrat. On ne peut, en effet, afficher n'importe quoi sur un bâtiment patrimonial comme la Trinité ou comme d'autres bâtiments dans Paris. Cela concerne le 9<sup>e</sup> arrondissement, aussi Mme la Maire a-t-elle son mot à dire. Elle va continuer à être extrêmement vigilante sur ce sujet. JCDecaux ne peut pas présenter des produits, un message ou un service qui ne correspondent pas aux valeurs que portent Mme la Maire et son équipe.

M. Nicolas COUR confirme avoir donné des avis défavorables.

Mme la MAIRE ajoute qu'un avis est demandé au diocèse, au curé de la Sainte-Trinité, à la mairie d'arrondissement, au cabinet de Mme TAÏEB et à la DAC.

M. Nicolas COUR ajoute que parfois, certains habitants peuvent être surpris sur l'annonceur choisi, sur les visuels qui sont retenus, mais qu'il existe un processus de diffusion de décision. La Mairie peut avoir certaines réticences car il s'agit d'un lieu culturel, mais elle n'a pas forcément gain de cause.

Mme Frédérique DUTREUIL trouve que la publicité est malvenue dans un moment où il faudrait éviter des incitations à la surconsommation. En tout cas, il est regrettable que l'on ne trouve pas d'autres financements pour la restauration du patrimoine que la publicité qui incite notamment à la consommation. On peut comprendre la nécessité de trouver des financements, ce qui demanderait de mettre les opérateurs concernés autour de la table pour voir s'il n'y a pas d'autres manières que celle-ci de financer la restauration du patrimoine parisien.

Mme la Maire partage ce sentiment depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle elle prend souvent l'initiative d'aller chercher des mécènes comme elle l'a fait pour le YMCA avec la Fondation du patrimoine, avec la Française des jeux qui a remis la semaine dernière 1,2 million d'euros, comme elle l'a fait également en 2014 pour Notre-Dame de Lorette en récoltant 250 000 dollars auprès du World Monuments Fund aux États-Unis. Il est vrai que ce n'était pas dans la culture de la Ville de se dire que des mécènes pouvaient apporter, mais cela s'est fait petit à petit. Pour l'église de la Trinité, c'est le choix qui a été fait par la Ville comme pour d'autres églises ou d'autres monuments culturels dans Paris. La Ville ne gère pas seulement l'entretien des églises, mais aussi des temples ou des synagogues. Le montage est fait ainsi mais Mme la Maire est extrêmement vigilante chaque mois lorsque JCDecaux et la DAC lui envoient la proposition de publicité. Une fois, une publicité est quand même passée malgré l'avis défavorable de la Mairie du 9<sup>e</sup>. Heureusement, elle a été retirée rapidement car elle véhiculait une très mauvaise image.

Mme la Maire met au vote cette délibération.

**Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL).**

DÉLIBÉRATION 09.2022.105 (2022.DAC.554) - SUBVENTIONS  
D'INVESTISSEMENT (165 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC  
6 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que la Mairie attache beaucoup d'importance à l'attribution de ces subventions aux deux cinémas d'art et essai du 9<sup>e</sup> arrondissement : le Max Linder et Les 5 Caumartin. Cette subvention concerne plus particulièrement le cinéma Les 5 Caumartin, qui a entamé un programme de rénovation et de modernisation de ses équipements, notamment le changement et la modernisation des équipements sonores et du matériel de projection numérique, afin de proposer une expérience de plus grande qualité à ses visiteurs, sachant que ces cinémas indépendants doivent aussi rivaliser avec les grands circuits, d'où la nécessité d'avoir des équipements, un accueil et un confort important. Il est donc important de pouvoir les soutenir dans cette demande de subvention. Le cinéma Les 5 Caumartin a demandé à la Ville une aide de 53 371 euros. M. COUR regrette qu'il ne soit proposé de les aider qu'à hauteur de 30 000 euros, ce qui ne permet pas de boucler le budget, malgré une subvention de 53 000 euros attribuée par la Région Île-de-France, qui va permettre quand même d'entamer les travaux, mais pas forcément à la hauteur de ce qui était demandé et espéré par Les 5 Caumartin.

M. COUR invite cependant les élus à soutenir et à voter favorablement pour cette délibération.

Mme la Maire invite à rester vigilant. En effet, on entend dire que la culture serait la grande sacrifiée du prochain budget de la Ville, avec une baisse de 25 % des subventions. Il est indispensable de militer dans les temps de crise pour que la culture ne soit pas la variable d'ajustement, au contraire.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire met au vote cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.554.**

Mme la Maire propose à M. COUR de regrouper dans une présentation commune les deux prochaines délibérations.

DÉLIBÉRATION 09.2022.106 (2022.DAC.604) - SUBVENTION (500 EUROS) À L'ASSOCIATION 9<sup>E</sup> HISTOIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.107 (2022.DAC.609) - SUBVENTION (1 000 EUROS) À L'ASSOCIATION PARIS ARTISTES DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que, comme chaque année, l'exécutif du 9<sup>e</sup> attribue aux associations de son choix une enveloppe de subventions à destination des acteurs culturels locaux de l'arrondissement. La Mairie du 9<sup>e</sup> a pour habitude d'accompagner les structures qui proposent un projet qui s'inscrit dans le temps. C'est le cas notamment de l'association Paris Artistes, présidée par Mme Karine PAOLI, qui offre à chaque rentrée une magnifique exposition portée par des photographes féminines, que l'on peut d'ailleurs contempler depuis jeudi dernier dans les salons Aguado, au travers de l'exposition bien connue « Objectif femmes ». Une nouvelle fois, cette exposition est de très grande qualité. M. Nicolas COUR en profite pour remercier à nouveau Mme Karine PAOLI pour tout le travail qu'elle effectue pour l'organisation de cette opération dans le 9<sup>e</sup>, mais aussi pour l'ensemble des opérations qu'elle produit dans le cadre de Paris Artistes.

Concernant le deuxième point, il rappelle qu'en 2022, la Mairie du 9<sup>e</sup> a renforcé son partenariat avec l'association 9<sup>e</sup> Histoire, notamment à travers la parution du très bel ouvrage sur l'histoire de l'arrondissement, évoqué tout à l'heure. L'association fait un travail formidable et poursuit son travail d'information et de partage avec les habitants du 9<sup>e</sup> mais pas seulement, en participant aux événements de la Mairie. Elle n'est pas présente ce soir, mais M. Nicolas COUR tenait à remercier plus particulièrement M. Michel HUET pour les visites guidées, notamment les visites guidées de la mairie qu'il a réalisées à l'occasion des Journées du patrimoine. Cela a remporté un très grand succès et il est très important de le rappeler. La présence de cette association sur le territoire est vraiment une chance. La Mairie souhaite poursuivre son aide car c'est la garante d'un patrimoine préservé, d'une histoire partagée avec l'ensemble des habitants, valeurs auxquelles la Mairie du 9<sup>e</sup> est très attachée.

M. Nicolas COUR invite les élus à voter en faveur de ces deux délibérations qui proposent d'attribuer d'une part, une subvention de 1 000 euros à Paris Artistes, et d'autre part, une subvention de 500 euros à l'association 9<sup>e</sup> Histoire.

Mme la Maire ajoute que le prix du jury sera décerné le 27 septembre à 18h30 à la photographe de l'année.

M. Nicolas COUR précise que l'exposition en cours est celle de la gagnante de l'an dernier. La prochaine exposition concernera les 5 sélectionnées.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.604.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.609.**

DÉLIBÉRATION 09.2022.108 (2022.DAC.492) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À SAMUEL CAMPIGNON AU 58 RUE LAFFITTE DANS LE 9<sup>E</sup>.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN raconte l'histoire d'un homme normal qui avait un destin bien préparé et qui malgré tout a vécu l'horreur pratiquement toute sa vie. M. Samuel Abraham CAMPIGNON est né à Bruxelles dans une famille juive ashkénaze. Son père est négociant en pierres, il lui apprend le métier. M. Samuel CAMPIGNON vient à Paris, il est embauché chez Van Cleef et Arpels, il épouse l'une des filles, Rachel ARPELS, la fille de Salomon, et les tragédies commencent, puisque quelques années après son mariage, son épouse Rachel décède en couches, elle avait à peine 28 ans. Après cette première tragédie, la vie continue. M. Samuel CAMPIGNON se remarie avec une autre dame qui s'appelle Suzanne KAUFMANN, et il refait sa vie. Une fille arrive et tout va bien jusqu'à ce que quelques années plus tard son épouse décède également, alors que sur le plan professionnel les choses se passent normalement. Ils habitaient à l'époque au 57 rue de Rochechouart. La tragédie continue puisque quelques années plus tard, en 1940, pendant l'exode, sa fille enceinte de 8 mois décède en couches. La dernière tragédie est son arrestation le 29 septembre 1942, c'est à dire il y a 80 ans. Il est amené au camp de Drancy, puis envoyé à Auschwitz où il est exterminé par les nazis.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle qu'a été commémorée il y a quelques jours, le 18 septembre, à la grande synagogue, la mémoire des victimes de la Shoah mais aussi des Justes parmi les nations. Cet été, ont été commémorés à la fois le 80<sup>e</sup> anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv et celui du camp de Drancy. M. Samuel CAMPIGNON n'avait rien de particulier sauf d'exister, d'être juif et d'avoir été exterminé pour cela. Il faisait partie des 77 320 victimes juives en France pendant la Shoah et, à ce titre, il paraît utile à M. Alexis GOVCIYAN d'inviter les élus à voter favorablement pour cette délibération, qui est une belle délibération de mémoire et de travail d'histoire.

Mme la Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour cette présentation très émouvante du parcours et du destin de M. Samuel CAMPIGNON. Les jeunes seront associés au devoir de mémoire et de transmission. C'est très important, en effet, de pouvoir associer la nouvelle génération pour que jamais personne n'oublie ce qui s'est passé en France il y a 80 ans.

Mme DUTREUIL informe qu'elle votera favorablement cette délibération mais il s'avère que dans le cadre de la préparation du Conseil, elle a recherché sur Google et n'a rien trouvé. C'est en lisant l'exposé des motifs qu'elle s'est rendu compte de ce destin tragique. Mais elle s'interroge et veut savoir qui est à l'initiative de cette demande. En effet, habituellement, des plaques sont apposées pour des personnalités qui ont agi d'un point de vue culturel. Cela ne remet pas en cause sa décision et le destin terrible et tragique de M. Samuel CAMPIGNON, mais elle souhaite savoir si une demande particulière a été faite.

M. Alexis GOVCIYAN explique avoir souligné au début de son intervention le caractère normal du personnage et le fait qu'il n'était pas connu pour ceci ou cela. Cette délibération vient du cabinet de Mme Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant. Elle avait été sollicitée aussi par des personnes qui voulaient mettre en valeur la mémoire de M. Samuel CAMPIGNON, qui, lorsqu'il a été raflé, habitait au 58 rue Laffitte (et auparavant au 57 rue de Rochechouart). C'est une histoire tout à fait simple mais en même temps éminemment importante parce que c'est une histoire de destin, avec des tragédies successives qui se terminent dans la grande tragédie. C'est le sens de cette délibération.

Pour Mme la Maire, cette délibération s'inscrit dans cette politique de mémoire et de transmission. Un travail a été fait pendant des années pour retrouver les enfants déportés dans les écoles et les lycées. Cela va d'ailleurs être fait au collège Jules Ferry.

Ce monsieur était connu de son quartier, il vivait comme les autres hommes, mais il a eu ce destin tragique qui fait partie de l'histoire de France, et c'est un devoir d'honorer la mémoire de ces inconnus qui ont vécu ces tragédies sur le sol français.

Mme la Maire propose de passer au vote.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.492.**

Mme la Maire propose de regrouper les deux dernières délibérations dans une présentation conjointe.

DÉLIBÉRATION 09.2022.109 (2022.DVD.112) - PARCS DE STATIONNEMENT MEYERBEER (9<sup>E</sup>), ANVERS (9<sup>E</sup>) ET CARDINET (17<sup>E</sup>) - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE CONCESSION.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.110 (2022.DVD.115) - PARC DE STATIONNEMENT « MILTON » À PARIS 9<sup>E</sup> - RECTIFICATION DE L'ERREUR MATÉRIELLE PORTANT SUR LE DÉLIBÉRÉ 2022.DVD.63-2.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que ces deux délibérations sont très techniques.

La première porte sur le stationnement Meyerbeer et Anvers dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et Cardinet dans le 17<sup>e</sup>. Il rappelle avoir présenté le 27 juillet 2022 une délibération qui autorisait la Maire de Paris à signer un avenant à la convention de la concession. Aujourd'hui, il s'agit de voter cette délibération technique qui autorise, conformément aux termes de l'article 1-7 de la convention de concession, à entériner ces substitutions de concessionnaire, passant de l'exploitant SAEMES à la SAGS. Cette délibération a déjà été votée. Il s'agit de voter techniquement l'avenant qui valide ce passage.

La délibération DVD.115 est encore plus technique, puisqu'il s'agit de corriger la délibération également votée sur le parc de stationnement Milton à Paris 9<sup>e</sup>, qui comportait une erreur, puisque la convention de concession du parc Milton arrivant à échéance au 30 mars 2024, il convenait de proroger de 12 mois et non de 24 mois le contrat comme il était mentionné par erreur dans la délibération DVD.63 de juillet dernier. Il est donc proposé par cette délibération de la corriger.

M. Jean-Baptiste GARDES invite les élus à voter ces deux délibérations, comme ils l'avaient fait à l'époque où elles avaient été présentées sur les mêmes sujets.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire passe au vote.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet délibération 2022.DVD.112.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.115.**

Mme la Maire passe aux questions orales déposées par l'opposition.

QUESTION 09.2022.111 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DES DARK STORES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souhaite interroger Mme la Maire sur la situation des dark stores dans le 9<sup>e</sup>, dont tout le monde a entendu parler à la fin de l'été. Tout le monde a conscience des nuisances que cela peut provoquer envers les riverains. Elle souhaite donc connaître la situation à date. Cette question a été un peu partagée pendant la réunion publique concernant le PLU.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI suggère de regrouper cette question avec la deuxième, qui concerne l'éclairage nocturne, qui a été aussi évoqué pendant le PLU.

Mme la Maire propose que M. GARDES réponde sur la situation des dark stores, sujet sur lequel elle travaille et alerte la Ville de Paris depuis plusieurs années.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI indique que M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Olivia POLSKI ont été fermes sur ce sujet, et elle souhaite savoir ce qu'il en est.

Mme la Maire remercie Mme VIZIOZ-BRAMI de poser cette question. C'est l'aboutissement de deux ans de travail, et elle se réjouit qu'au cœur de l'été, ce sujet ait fait débat. Peut-être que l'actualité n'était pas foisonnante et que ce débat a pu être beaucoup plus médiatisé qu'il ne l'était jusqu'à présent. C'est en effet un vrai sujet de préoccupation pour l'équilibre et la tranquillité des quartiers.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme que c'est un sujet que l'équipe municipale connaît bien. En effet, Mme la Maire est mobilisée depuis deux ans à la suite de sollicitations de riverains.

Les dark stores sont des centres de stockage et de distribution des acteurs du e-commerce où viennent s'alimenter des flottes de livraison à scooter ou à vélo. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne trois sites et trois acteurs de livraison de repas à domicile différents : le Frichti au 2 rue Lamartine, de sinistre réputation, l'entrepôt Cajou au 10 rue de Montyon et l'entrepôt Flink au 38 rue Le Peletier.

Afin de répondre aux doléances légitimes des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, Mme la Maire a écrit deux courriers. Elle fait observer que son action a porté ses fruits depuis deux ans.

M. Jean-Baptiste GARDES explique qu'il retrace l'historique de l'action de Mme la Maire sur ces trois points qui ont été trois points brûlants en ce qui concerne les dark stores dans le 9<sup>e</sup>. Mme la Maire a écrit deux courriers à la direction de Frichti avant d'en recevoir la présidente, Mme Julia BIJAOUI à la Mairie le 13 septembre 2021, afin de de lui signifier d'essayer de trouver des solutions sur les signalements faits par les riverains et les commerçants de la rue de Rochechouart. Ces dark stores ont la particularité d'attirer des flottes de livreurs qui stationnent en général devant, faisant des allées et venues et provoquant des nuisances évidentes, notamment le soir, voire la nuit, aux abords de ces entrepôts qui, en plus, ne constituent pas une offre commerciale pour les riverains, puisqu'en ce qui concerne ces trois points déployés dans l'arrondissement, il n'y a pas de possibilité d'aller acheter directement auprès de l'entrepôt. Ces entrepôts ne créaient que de la nuisance pour les riverains et les commerçants, et aucune attractivité en termes d'offre ou d'émulation entre les commerces.

La Mairie a également organisé plusieurs réunions - et Mme Adeline GUILLEMAIN, en charge de la sécurité, peut en témoigner - avec le commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement et de la division de police municipale, au cours desquelles il a été demandé aux forces de l'ordre d'accorder une attention particulière à ces entrepôts présents sur le 9<sup>e</sup> et d'y verbaliser toute infraction relevée sur place. Parallèlement à ces actions menées, Mme la Maire a saisi à de multiples reprises M. Emmanuel GRÉGOIRE et la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris pour leur demander de mener des contrôles à l'encontre de ces enseignes qui ne respectent pas les règles du PLU. La Direction de l'urbanisme considère à juste titre que les activités de dark stores relèvent davantage du stockage que du commerce, pour la même raison que M. GARDES évoquait tout à l'heure. Or, le PLU interdit formellement les activités de stockage au rez-de-chaussée des immeubles d'habitation, ce qui est le cas de plusieurs de ces points.



Le 5 août dernier, Mme la Maire a à nouveau saisi par courrier M. Emmanuel GRÉGOIRE, le premier adjoint de Mme Anne HIDALGO, lui demandant que le nouveau PLU bioclimatique parisien interdise l'accès des rez-de-chaussée commerciaux aux enseignes de quick commerces.

Depuis, et grâce à toutes ces sollicitations, la Mairie a reçu de bonnes nouvelles pour répondre aux sollicitations des riverains sur les nuisances provoquées. La société Frichti qui a été rachetée récemment par le groupe allemand Gorillas a annoncé qu'elle allait quitter son local de la rue Lamartine d'ici cet automne. C'est une excellente nouvelle.

Quelques semaines plus tard, la copropriété du 10 rue de Montyon a informé du départ de Cajou de son local en rez-de-chaussée. Cajou avait également un local rue Saint-Lazare. La Mairie avait d'ailleurs reçu l'un des fondateurs de cette société, et suite à cet échange sur le fait que ce local n'était pas rentable, il a été remplacé par une agence immobilière qui est beaucoup plus calme pour le voisinage. Enfin, mardi 6 septembre 2022, le gouvernement par la voix de Mme Olivia GRÉGOIRE, ministre déléguée en charge du commerce, a fait savoir publiquement que les dark stores étaient considérés en termes de destination comme des entrepôts, qu'il y ait ou pas des points de retrait. En effet, certaines de ces sociétés, pour maintenir leur entrepôt, disaient qu'elles allaient installer un point de retrait qui aurait probablement très peu fonctionné mais qui aurait permis de contourner la législation. Mme Olivia GRÉGOIRE a précisé qu'un arrêté permettrait désormais aux collectivités, donc à la Mairie de Paris, de les réguler, de les interdire ou pas, selon les souhaits et selon l'estimation qu'en fait la collectivité des nuisances générées par ces points.

Mme la Maire fait observer que c'est déjà interdit dans le PLU. Elle dit avoir eu un débat avec la Direction de l'urbanisme et avec la Ville de Paris depuis deux ans parce qu'elle estimait que ces entrepôts n'avaient pas leur place dans des tissus urbains aussi denses. Le gouvernement a bien confirmé que c'étaient des entrepôts.

M. Jean-Baptiste GARDES précise que le gouvernement a supprimé la notion de guichet qui pourrait les faire associer à un point de distribution, comme il peut en exister par ailleurs. Il rappelle que la présidente de Frichti avait dit qu'elle allait transformer son entrepôt en point de distribution où il y aurait une possibilité pour les habitants de venir s'approvisionner directement, ce qui n'a pas été le cas depuis un an et demi. Et leur entrepôt va fermer.

Dans ce contexte, Mme la Maire a saisi à nouveau par courrier M. Emmanuel GRÉGOIRE pour lui demander quand la Ville de Paris allait saisir cette opportunité donnée par le gouvernement de réguler une fois pour toutes le déploiement de ces dark stores dans Paris et dans le 9<sup>e</sup> en particulier. La balle est maintenant dans le camp de la Ville de Paris. La Mairie du 9<sup>e</sup> a été largement à l'initiative et demandeuse d'une régulation de ces entrepôts qui ne provoquent que des nuisances dans l'arrondissement.

Mme la Maire donne la parole à Mme DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL dit qu'elle ignorait que Mme la Maire avait agi en ce sens.

Mme la Maire indique que la presse s'en était fait l'écho (*Le Parisien*, France 3...).

Mme Frédérique DUTREUIL tient à préciser que, dès 2021, que ce soit M. David BELLIARD dans *Libération*, que ce soit les élus écologistes au Conseil de Paris qui ont déposé un vœu en octobre 2021, un autre en mars 2022 et en juillet 2022, la position des écologistes à ce sujet reprend les nuisances sonores ainsi que l'ubérisation avec l'absence de contrat de salariés, mais va au-delà. Il ne s'agit pas seulement des dark stores qui pour l'instant sont considérés, y compris par le PLU, comme des entrepôts, mais la question qui avait été soulevée et qui avait fait réagir Mme Olivia POLSKY et M. Emmanuel GRÉGOIRE, est que l'arrêté auquel M. GARDES fait référence envisageait au départ d'encadrer et de qualifier ces activités de commerce, ce qui posait un problème parce que, dans ce cas-là, les élus locaux n'avaient plus la main mise comme c'est le cas lorsque ce sont des entrepôts qu'ils peuvent interdire ou limiter. Au-delà des dark stores qui posent un vrai problème, il y a aussi les dark kitchens dont on parle peu mais qui procèdent de la même manière. Elles s'installent dans les bas d'immeubles, font une concurrence vraiment déloyale avec les restaurateurs, et ont des personnes qui vont livrer dans des petites cuisines. C'est le cas par exemple rue Pigalle. À la place d'une ancienne laverie de 15 m<sup>2</sup>, ils ont installé une cuisine. Tous ces nouveaux modèles économiques qui tendent au final à faire disparaître les commerces et les restaurateurs sont un vrai problème pour les villes, sans compter les nuisances. Les écologistes ont vraiment réagi. Beaucoup de maires se sont levés vent debout contre la possibilité qui avait été soulevée par Mme Olivia GRÉGOIRE de les qualifier de commerçants, en tout cas de les qualifier de commerces, ce qui posait un problème. Ce n'est plus le cas, tant mieux, c'est une bonne nouvelle, et si l'on peut limiter ce genre de structure qui parasite les commerçants et les acteurs économiques, c'est une bonne chose.

Mme la Maire rappelle par ailleurs tout le travail que la Mairie du 9<sup>e</sup> a fait depuis deux ans car elle ne voulait pas de ces établissements. C'est une action collective qui finalement a abouti. Le PLU donne quand même un règlement sur les dark kitchens. Il faut que les copropriétés aident la Mairie et mènent les actions qui vont bien. La position très claire du gouvernement au 6 septembre devrait permettre d'être assez armé pour pouvoir répondre à ces phénomènes.

M. Pierre MAURIN croit savoir que l'arrêté du gouvernement n'a pas encore été pris par Mme Olivia GRÉGOIRE. Il note la position de la Mairie pour limiter au maximum les dark stores. Cependant, peut-on complètement les interdire ? C'est une question qui n'a pas encore de réponse. M. Pierre MAURIN informe, au sein de son groupe, de l'action du Maire du 17<sup>e</sup>, qui rejoint celle de Mme la Maire, et qui a été de travailler en amont pour limiter au maximum la profusion de ce type d'activité, avec une meilleure régulation.

Mme Frédérique DUTREUIL souligne que c'est précisé dans le PLU. L'article UG 2.2.2 du Plan local d'urbanisme de Paris interdit la création d'entrepôts dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles d'usage à habitation. C'est donc possible. En effet, certains préfèrent réguler qu'interdire, mais en termes d'outils, si l'arrêté est confirmé, c'est possible.

Mme la Maire demande à Mme VIZIOZ-BRAMI si elle veut ajouter quelque chose ou si elle veut poursuivre par sa question sur l'éclairage nocturne.

**La question 09.2022.111 n'a pas fait l'objet de vote.**

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI propose de passer à la question suivante.

QUESTION 09.2022.112 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI explique qu'il va falloir maîtriser l'éclairage nocturne et le rendre plus sobre. Plusieurs mesures ont été prises, notamment par la Ville, mais de façon unanime, dans les grandes capitales, les monuments vont devoir s'éteindre. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, certains bâtiments, magasins, enseignes privées, parkings ou appartements transformés en coworking restent allumés toute la nuit. Mme VIZIOZ-BRAMI se demande quels leviers d'action, quelles possibilités, sont envisageables pour pouvoir accompagner cet élan de sobriété indispensable pour mesurer et garder les ressources en énergie pour la fin de l'année.

Elle demande également qu'un point soit fait sur l'éclairage des grands magasins. Cela va être aussi un point très important dans l'arrondissement et il faut l'anticiper.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie Mme VIZIOZ-BRAMI pour cette nouvelle question sur laquelle sa majorité est très engagée. Éteindre la lumière artificielle la nuit a des bénéfices énergétiques et économiques qui sont au cœur de l'actualité et des préoccupations en ce début d'automne. Cela ne date pas d'hier. 40 % des communes en France éteignent déjà une partie de leur éclairage pendant une partie de la nuit, et 8 % font varier l'intensité de façon à faire des réductions énergétiques et à limiter les nuisances. M. GARDES souhaite que la Ville de Paris aille plus loin pour mieux concilier les besoins humains, sécuritaires et ceux de la biodiversité. Des études sur la lumière artificielle ont identifié une multiplicité de sources de pollution lumineuse dont l'éclairage public représente un peu plus de la moitié. Il y a donc un gros travail à faire sur l'éclairage public. Il s'agit d'un sujet parisien et d'un échange avec la Ville de Paris. M. GARDES et sa majorité seront attentifs à ce que la Ville de Paris se saisisse de ce sujet. Mieux concilier les enjeux de biodiversité et les besoins humains en ayant une gestion différenciée de l'éclairage qui leur paraît absolument nécessaire, adapter l'orientation, la fréquence, la durée et l'intensité de l'éclairage public est fondamental pour réduire efficacement les puissances lumineuses tout en assurant évidemment la sécurité des habitants. M. GARDES demande des avancées rapides sur le recours à la technologie LED. Il y a en effet urgence en ce début de crise énergétique. Cette technologie est un moyen à mettre en œuvre rapidement pour l'éclairage public parisien. Il sera en appui de toute initiative de la Ville et sera dans la proposition pour moderniser le matériel d'éclairage public et y intégrer des outils technologiques, en ayant une approche de l'écologie par le progrès et la technologie, et en ayant bien conscience que, dans une grande ville comme Paris, les questions de mobilité et donc de sécurité liées à la mobilité, mais aussi de sécurité des personnes, dans une ville où le nombre d'agressions est en augmentation, il est nécessaire de faire ces adaptations en conciliant ces exigences sécuritaires.

La question de Mme VIZIOZ-BRAMI portait surtout sur le fait de s'assurer que les enseignes privées et les parkings du 9<sup>e</sup> suivront cet élan de sobriété. M. GARDES partage complètement ce souhait. Il tient à préciser, avant de lister quelques initiatives lancées pour encourager cet élan des acteurs privés, que malheureusement la majorité municipale n'a pas la main puisque nous ne sommes pas dans un système économique de capitalisme d'état, ni dans la Russie bolchévique. La NUPES n'a pas gagné les dernières élections législatives, aussi ne peut-on pas donner des consignes aux enseignes privées. Néanmoins la Ville va être un moteur en tant que collectivité locale de leur élan. Pour la plupart, elles ont commencé d'elles-mêmes puisqu'elles ont reçu des souhaits de la part de l'État.

Voici quelques réflexions que la Mairie du 9<sup>e</sup> souhaite mener :

*« Nous réunirons d'ici 15 jours les dirigeants et les représentants des entreprises de la tech qui sont très nombreux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et qui évidemment sont à la pointe en termes de technologie, d'innovation et donc d'idées potentielles pour répondre à ce défi qui est le nôtre de réduire l'éclairage urbain et de réduire l'éclairage des acteurs privés. Nous comptons profiter de leurs idées pour élaborer une charte de bonne pratique, que nous pourrons décliner et diffuser aux autres entreprises présentes dans l'arrondissement, sans avoir la capacité, encore une fois, de les obliger à la mettre en œuvre, mais en créant une émulation entre les acteurs économiques du 9<sup>e</sup>. Nous poursuivons sur ce sujet comme sur d'autres le travail collaboratif avec tous les autres acteurs économiques et au service de l'intérêt général dans notre arrondissement, pas seulement les acteurs de la tech*

*Nous comptons animer des groupes de travail, réunir les acteurs, par exemple les responsables de services généraux des différentes entreprises de notre arrondissement, afin de les rassembler, les faire partager entre eux et d'initier des dynamiques de changement qui s'imposent dans notre ville et dans notre société. Là-dessus, nous sommes tout à fait en phase avec le fait que l'éclairage public et l'éclairage commerçant doivent être adaptés au contexte énergétique actuel. »*

Mme la Maire tient à rassurer les habitants. La Maire de Paris a demandé aux mairies d'arrondissement d'éteindre la lumière à 22h. Depuis 2014, les mairies font moins mais doivent faire mieux, donc la Mairie du 9<sup>e</sup> évite de gaspiller l'électricité toute la nuit. Aujourd'hui, tout est éteint mais c'était déjà le cas il y a un an. La Mairie sera peut-être obligée, comme cela a été fait au moment du Covid, de faire un conseil d'arrondissement à l'heure du déjeuner ou en plein jour, mais Mme la Maire rassure les habitants sur le fait que la Mairie ne gaspille pas l'électricité et fait très attention, à la fois dans les bâtiments municipaux et dans les cantines scolaires. Tout à l'heure, la consigne a été donnée que les préaux et les cantines scolaires n'allument la lumière qu'à partir du moment où les enfants arrivent, vers 11h15, 11h20.

Concernant les grands magasins, une réunion a été organisée le 11 septembre, afin d'aborder ce sujet. Mme la Maire a bon espoir que d'ici quelques jours on trouve un *modus operandi* avec l'ensemble des enseignes (comité Haussmann, comité Saint-Honoré, comité des Champs-Élysées...) et d'avoir une réponse coordonnée aux défis du moment. Mme la Maire annonce avoir renoncé aux illuminations à la Mairie du 9<sup>e</sup>.

En effet, on ne peut pas éclairer comment on faisait depuis toutes ces années, compte tenu des coûts. Il y aura des sapins, il y aura une toute autre lumière, mais il n'y aura plus de d'électricité pour les illuminations de fin d'année. Un travail devra être fait avec les commerçants parce qu'il ne faut pas non plus que l'activité commerciale s'en trouve amputée. Il faut trouver le bon *modus operandi*, à la fois pour les associations de commerçants et les rues commerçantes, et pour les grandes enseignes qui sont la vitrine de Paris.

Mme Frédérique DUTREUIL fait remarquer que la consommation de la Ville de Paris représente 4 % de la consommation. Le reste, ce sont les habitants et les entreprises.

S'agissant des dispositifs légaux déjà existants, le décret du 30 décembre 2015, dans son article R.241-26, précise déjà qu'il faut limiter la température des logements, des bureaux et des locaux qui reçoivent du public, à 19°, et à 16° lorsqu'ils sont inoccupés pendant certaines durées. Il s'agit juste pour tous et toutes de respecter les textes qui existent depuis de nombreuses années, ou alors envoyer la police de l'énergie dans chaque foyer. Mais, par chance, la droite extrême n'a pas gagné les législatives, pour répondre à M. GARDES.

En France, la consommation des entreprises a diminué de 15 %. Les entreprises ont tout intérêt à diminuer leur consommation d'énergie au risque d'avoir des charges exorbitantes à ce niveau. Ce qui pose en réalité un réel problème, ce sont davantage les publicités lumineuses. Par exemple, LVMH a annoncé qu'il ferait éteindre la lumière de ses magasins assez tôt. Les autres opérateurs économiques ont tout intérêt, pour un souci de trésorerie et de viabilité, de faire des efforts. Les rendez-vous pris par la Maire du 9<sup>e</sup>, comme c'est fait par la Maire de Paris pour rencontrer les acteurs économiques, est une bonne chose, mais chacun sait, quelle que soit sa situation, qu'il a à veiller à plus de sobriété énergétique pour le bien de tous et toutes.

Mme la Maire ajoute que faire le pari de l'innovation fera l'objet de la réunion que M. GARDES et elle-même auront avec les entreprises innovantes de l'arrondissement pour l'établissement d'une charte.

**La question 09.2022.112 n'a pas fait l'objet de vote.**

VŒU 09.2022.113 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF AUX DROITS DE STATIONNEMENT PROFESSIONNELS ET À LA PROMOTION DES ENGINS DE DÉPLACEMENT ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU STATIONNEMENT PAYANT POUR LES VÉHICULES DEUX-ROUES MOTORISÉS THERMIQUES.

M. Nicolas COUR informe que ce vœu est destiné à faire avancer cette décision qui a été prise de rendre le stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques à partir du 1<sup>er</sup> septembre. C'est vraiment une volonté partagée par l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> de réduire le nombre des deux-roues thermiques en circulation au profit des vélos électriques qui sont moins polluants.

Si on considère que la priorité doit être donnée à la conversion du thermique vers l'électrique, qui existe aujourd'hui par l'incitation, à savoir la gratuité de ce stationnement pour les deux-roues électriques, l'idée est d'améliorer encore les choses. En effet, aujourd'hui, quand on dispose d'un scooter électrique, on doit s'enregistrer quotidiennement sur la plateforme du stationnement à Paris, ce qui ne rend pas du tout les choses pratiques, parce que du coup il n'y a pas d'indication sur le scooter, de pastille, de vignette. C'est peut-être pour des raisons techniques de contrôle du stationnement payant, mais la majorité municipale souhaite qu'il y ait une réflexion sur ce sujet. On incite à passer à l'électrique mais il y a une contrainte quotidienne d'aller s'enregistrer sur le site pour le stationnement. Ce vœu vise donc à améliorer les choses. L'objectif est aussi que cette transition absolument nécessaire s'accompagne d'une égalité de traitement sur les professions qui doivent encore, en attendant cette transition, se déplacer en deux-roues thermiques dans la capitale. M. COUR cite un exemple important dans le 9<sup>e</sup> parce que cela concerne une profession bien représentée, située à l'hôtel Drouot, en face de la mairie d'arrondissement, cette nouvelle profession des commissaires de justice, qui est issue depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier du regroupement des professions des commissaires-priseurs judiciaires et des huissiers de justice. Ces professions, par nature, sont obligées de se déplacer au quotidien pour aller faire des évaluations, pour aller faire des constats notamment, et aujourd'hui, elles n'ont pas accès au forfait pro-mobilité. C'est sûrement un oubli.

Mme la Maire indique qu'elle partage avec M. Sébastien DULERMO la philosophie de rendre payant le stationnement des deux-roues parce que c'est un enjeu de santé publique et un enjeu d'ordre public. Elle souligne que la mise en œuvre de cette idée est manifestement très chaotique.

Pour M. Nicolas COUR, elle est d'autant plus chaotique sur le fait que la profession judiciaire des avocats a accès à ce forfait pro-mobile mais pas les commissaires de justice, peut-être par négligence ou par manque d'attention notamment sur les codes APE. Ce code APE est partagé entre les avocats, avec un sous code APE pour cette nouvelle profession des commissaires de justice qui est peut-être encore inconnue des services de la Ville. En tout cas il semblait important de leur donner accès le plus rapidement possible, via une modification de délibérations au Conseil de Paris. Cela semble assez technique mais, pour une profession qui exerce une délégation de service public et qui est délégataire de la puissance publique en tant que représentant de l'État, cela semblait une solution d'équité que de demander de modifier la nomenclature des professions ayant accès, notamment au profit de celle-ci.

En conclusion. M. Nicolas COUR demande l'ouverture et l'élargissement de l'accès au droit de stationnement professionnel à cette profession de commissaire de justice et aussi de dispenser les utilisateurs d'engins de déplacement électrique d'enregistrement quotidien en ligne, pour faciliter cette transition.

M. Pierre MAURIN se dit favorable à ce vœu. Il rappelle que lors du Conseil de Paris de décembre 2021 et le vœu déposé par Nicolas JEANNETÉ au sein du groupe Changer Paris, il avait été demandé à ce que soit revue la liste des professions éligibles aux tarifs pro-mobiles. Les besoins des deux-roues et des automobilistes ne sont en effet pas forcément les mêmes. Ce vœu avait été rejeté.

Or, il allait plutôt dans le bon sens. Il n'était pas contre le fait que les deux roues payent aussi mais proposait de revoir cette liste. Pour M. Pierre MAURIN, il faudrait même, au cours du prochain Conseil de Paris, ajouter ce point. Non seulement pour les commissaires de justice qui concernent le 9<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi sur le fait de recenser la liste des professions existantes.

Mme Frédérique DUTREUIL fait remarquer que le code NAF n'a aucune valeur juridique, il a une valeur statistique, il renvoie à une convention collective mais juridiquement n'a strictement aucune valeur.

M. Nicolas COUR répond que le code NAF est utilisé par la Ville de Paris pour l'application de ce règlement.

Mme Frédérique DUTREUIL le comprend mais estime que cela ne peut pas être un fondement juridique.

Par ailleurs, elle a compris que c'est suite à la fusion des huissiers et des commissaires-priseurs judiciaires que sont nés ces commissaires de justice, mais elle s'interroge sur les commissaires-priseurs. Les commissaires-priseurs judiciaires, nommés par le Garde des Sceaux, ont vocation à s'occuper des ventes aux enchères publiques prescrites par la loi, suite à saisie ou décision de justice, mais il y a aussi les commissaires-priseurs de ventes volontaires. Et parfois, ils ont les deux casquettes. Lorsqu'ils vont à Drouot, c'est à quel titre ? Si c'est au titre de commissaire-priseur de vente volontaire, il n'y a pas de raison qu'ils aient un régime favorable puisqu'ils n'agissent pas au nom et pour le compte. En revanche lorsqu'il s'agit d'un commissaire-priseur judiciaire, il doit pouvoir bénéficier, au même titre que les autres professions de ce type, d'un accès ou d'un pass pour les scooters. Ce qui pose problème, c'est qu'on n'arrive pas réellement à savoir à quel titre les commissaires-priseurs sont à Drouot.

Mme la Maire estime que Mme DUTREUIL s'aventure sur un terrain glissant : entreprendre le scooter pour des raisons professionnelles, privées ou de loisir.

Mme Frédérique DUTREUIL le répète : parmi les commissaires-priseurs, certains sont judiciaires et d'autres non.

M. Nicolas COUR pense que Mme DUTREUIL a donné elle-même la réponse à sa question. Certains commissaires-priseurs ont la double casquette. Pourquoi discriminer une partie et pas l'autre ? La réponse est dans la question de Mme DUTREUIL.

L'idée est peut-être de repasser en revue de manière beaucoup plus rigoureuse la liste des professions pouvant avoir accès au forfait pro-mobile. Quant à l'utilisation des codes NAF, c'est aujourd'hui ce qui est utilisé. Lorsque le commissaire de justice fait une demande sur le site et qu'il appelle les services qui accordent ces forfaits pro-mobile en fonction des critères qui ont été décidés, ils sont refusés parce que le code ne correspond pas.

Pourquoi les avocats y ont droit ? Cela se justifie, ils se déplacent pour leurs audiences. Dans la nouvelle profession de commissaire de justice, il y a des commissaires-priseurs et des commissaires-priseurs judiciaires qui ont la double casquette et qui doivent se déplacer pour justement la mise en place de ventes, d'estimation de prévente aux enchères, en application de la loi, et les huissiers de justice ne font pas seulement des saisies mais aussi des constats d'ordre public ou d'ordre privé. C'est donc pour éviter une certaine forme de discrimination et plus globalement regarder dans le détail s'il n'y a pas eu quelques oublis.

Mme la Maire donne la parole à Mme VIZIOZ-BRAMI.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI informe que son groupe s'abstiendra sur ce vœu. Après avoir partagé avec le cabinet de M. BELLIARD, c'est en discussion. A priori une nouvelle liste sera établie pour le Conseil de Paris du mois de novembre.

Mme la Maire en conclut que le vœu sera satisfait en novembre prochain.

Elle le met aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre (Mme Frédérique DUTREUIL) et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) le vœu suivant :**

*Vu la délibération prise par le Conseil de Paris au sujet du stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;*

*Vu l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers de justice ;*

*Vu l'ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 relative au statut des commissaires-priseurs ;*

*Vu l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice ;*

*Vu le décret n° 2022-949 du 29 juin 2022 relatif aux conditions d'exercice de la profession de commissaire de justice ;*

*Considérant que la Mairie de Paris a acté le stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;*

*Considérant la volonté partagée de réduire le nombre de deux-roues thermiques en circulation au profit des deux-roues électriques, moins polluants ;*



*Considérant que la priorité doit être donnée à la conversion du thermique vers l'électrique par l'incitation créée par la gratuité de stationnement pour les deux-roues électriques ;*

*Regrettant par ailleurs les difficultés rencontrées par les propriétaires de deux-roues électriques contraints de s'enregistrer chaque jour en ligne pour bénéficier de la gratuité alors qu'ils sont exonérés de droit ;*

*Considérant que cette mesure nécessite d'être adaptée aux professionnels contraints de circuler encore en deux-roues thermiques dans la capitale pour raisons professionnelles ;*

*Considérant que l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 opère une fusion progressive des professions de commissaire-priseur judiciaire et d'huissier de justice ;*

*Considérant que la formule ouvrant une offre de stationnement pour les professionnels exclut la nouvelle profession de commissaire de justice ;*

*Considérant que les commissaires de justice sont des officiers publics ministériels, délégataires de puissance publique, en charge de mission de service public de la justice ;*

*Considérant que les commissaires de justice sont soumis à une exigence de mobilité dans l'exercice de leurs missions et qu'il leur appartient au quotidien de sillonner et de stationner dans les rues de la capitale pour des raisons professionnelles ;*

*Considérant que la profession de commissaire de justice est de surcroît fortement implantée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, notamment avec l'hôtel des ventes Drouot ;*

*Considérant que l'éligibilité de la profession des commissaires de justice aux offres de stationnement pour les professionnels est une nécessité impérieuse pour cette profession ;*

*Considérant de surcroît que la profession d'avocat est éligible aux offres de stationnement pour les professionnels ;*

*Considérant que la profession de commissaire de justice est enregistrée sous le même code NAF 6910Z que la profession d'avocat, éligible quant à elle aux droits de stationnement professionnel ;*

*Considérant que le défaut d'éligibilité de la profession de commissaire de justice à l'abonnement professionnel pour les deux-roues motorisés constitue une entrave à l'exercice des missions de service public dévolues aux commissaires de justice ;*

*Considérant que la Ville de Paris ne saurait être à l'origine d'une discrimination entre deux professions judiciaires, toutes deux dépendant du même code NAF 6910Z et exerçant toutes deux des missions de service public de la justice ;*

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage à revoir la liste des professions éligibles aux offres de stationnement pour les professionnels et promeuve la conversion à l'électrique en :**

- **ouvrant et en élargissant l'accès aux droits de stationnement professionnel à la profession de commissaire de justice ;**
- **insérant la référence « commissaire de justice » devant le code NAF 6910Z à l'annexe 2 de la délibération n° 2017.DVD.14-3, complétée par les délibérations n° 2018.DVD.46 et 2018.DVD.124 Professions autorisées à demander un droit Pro Mobile à Paris ;**
- **dispensant les utilisateurs d'engins de déplacement électrique d'enregistrement quotidien en ligne.**

VŒU 09.2022.114 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP).

Mme Virginie MERGOIL souhaite attirer l'attention du Conseil d'arrondissement sur la situation des établissements gérés par le CASVP. Aujourd'hui, la Ville de Paris compte 7 260 places en EHPAD, dont 2 216 gérées par le CASVP, dont 111 résidences-appartements comprenant 4 200 logements. Le 9<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'en avoir 163 dont 28 sont aujourd'hui vacants pour cause de travaux qui ne sont pas menés suite à un décès ou à un déménagement.

Vendredi 9 septembre, sous l'impulsion de Mme Delphine BÜRKLI, une réunion a été organisée avec Mme Véronique LEVIEUX, adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors, afin de faire un point sur ces logements vacants dans l'arrondissement. Le CASVP s'est engagé à faire les travaux assez rapidement dans certains de ces logements, mais il faudrait que des attentions soient menées de manière un peu plus récurrente. En effet, certains logements sont libres depuis près d'un an, ce qui est assez indécent, d'autant que la population des plus de 75 ans représente aujourd'hui 140 000 personnes à Paris, dont près de 3 500 dans le 9<sup>e</sup>. Ces chiffres sont donnés par l'APUR. La proportion des personnes de 75 ans va sûrement doubler d'ici 2050. Le taux d'équipement des places d'accueil a atteint un peu plus de 4 places pour 100 personnes, soit un taux deux fois inférieur au taux moyen en France, c'est à dire 10 lits pour 100 personnes de plus de 75 ans.

Mme Virginie MERGOIL demande un peu plus de transparence. C'est en parlant avec les gardiens et les résidents que l'on apprend que certains logements sont vacants depuis des mois. Ce n'est pas une bonne méthode et elle doit être changée, pour qu'il y ait plus de transparence et plus d'actions pour remettre rapidement en état ces logements dont on a besoin.

Mme Frédérique DUTREUIL s'enquiert de la durée de la vacance de ces 28 logements.

Mme Virginie MERGOIL répond que certains sont vacants depuis deux ans.

Mme Frédérique DUTREUIL demande dans quel délai seront effectués les travaux que l'adjointe à la Maire de Paris s'est engagée à faire dans ces 28 logements.

Mme Virginie MERGOIL indique que l'adjointe à la Maire de Paris partage le constat qu'il y a un problème. Cependant, elle est confrontée à une réalité cruelle, c'est que son budget a fondu et que le budget du CASVP a fondu toutes ces dernières années. La difficulté, c'est que l'enveloppe dédiée aux rénovations, au plan peinture, à la désinfection quand il y a des punaises de lit, a fondu. On ne parle pas souvent du CASVP, on ne parle pas souvent des résidences, on imagine que tout fonctionne. Or, il y a besoin de moyens pour les personnes en difficulté, qui ont besoin de logements, qui ne peuvent plus se retrouver seules. Le 9<sup>e</sup> arrondissement compte des résidences-services. On trouve également dans Paris des résidences-autonomies lorsque les personnes ne peuvent plus rester seules chez elles. Il y a donc de réels besoins. L'exécutif municipal voulait mettre le focus sur ce sujet, en concertation avec Mme Véronique LEVIEUX qui a tout à fait conscience qu'il y a un problème et qui milite certainement pour avoir plus de budget. Mme Virginie MERGOIL pense que sur les 28 appartements, 5 vont être rénovés.

Mme Frédérique DUTREUIL s'enquiert du nombre de demandes en attente.

Mme Virginie MERGOIL répond qu'il y a plus de 5 demandes en attente.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI précise qu'il s'agit de travaux de logements où il y avait des problèmes d'amiante, ce qui a mis un certain temps.

Mme la Maire rétorque qu'il n'y a pas de problèmes d'amiante dans les résidences du 9<sup>e</sup>. Il y en a certainement dans d'autres résidences-services dans Paris.

Mme Virginie MERGOIL fait remarquer que le fait de rénover permet de réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Mme la Maire rappelle que le point positif obtenu ces dernières années a été de changer toutes les baignoires en douches accessibles pour les personnes âgées. Il y avait en effet cette incongruité d'avoir des salles de bain qui n'étaient pas accessibles aux personnes âgées. Ce programme a été achevé il y a 3 ans.

Ce sujet passe souvent sous les radars et Mme la Maire se réjouit qu'il ait été abordé au Conseil d'arrondissement et bientôt au Conseil de Paris.

Mme Frédérique DUTREUIL demande s'il est possible de visiter les logements vides.

Mme Virginie MERGOIL répond par l'affirmative.

Mme la Maire propose de passer au vote.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) le vœu suivant :**

*Vu la note de l'APUR n° 126 d'avril 2018 sur l'impact des évolutions démographiques sur les équipements parisiens ;*

*Considérant les 7 260 places d'accueil en EHPAD à Paris, dont 2 216 places sont gérées par le CASVP ;*

*Considérant également les 101 résidences appartements du CASVP, comprenant 4 200 logements, dont 163 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Considérant que 28 logements sont aujourd'hui vacants dans les résidences appartements du 9<sup>e</sup> pour cause de travaux à mener ;*

*Considérant que les plus de 75 ans représentent aujourd'hui environ 140 000 personnes à Paris, dont près de 3 500 dans le 9<sup>e</sup>, et que la proportion des plus de 75 ans va doubler d'ici 2050 selon l'APUR ;*

*Considérant, toujours selon l'APUR, que le taux d'équipement des places d'accueil à Paris atteint un peu plus de 4 places pour 100 personnes, un taux plus de deux fois inférieur au taux moyen en France métropolitaine (10 lits pour 100 personnes de plus de 75 ans) ;*

*Considérant le besoin identifié d'équipement dans ce domaine pour les 30 années à venir, alors même que les équipements actuels peuvent être marqués par un état de dégradation et de vétusté ;*

*Considérant qu'il est nécessaire, face au contexte énergétique et climatique et à la nécessité de la sobriété, de réhabiliter le bâti existant, en mettant en place un plan de réhabilitation thermique permettant de faire face aux vagues de chaleur et de réduire la consommation énergétique des bâtiments ;*

*Considérant que le schéma stratégique Séniors 2022-2026, actuellement en préparation, peut être le document idoine pour agir pour une augmentation de la capacité d'accueil et pour la sobriété énergétique des établissements gérés par le CASVP ;*

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :**

- la réhabilitation des logements vacants dans les résidences-appartements du CASVP soit engagée dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent être remis sur le marché ;**
- soit communiqué aux élus parisiens le plan stratégique des EHPAD du CASVP présenté lors du conseil d'administration d'avril 2022 ;**

- **soit communiqué un état des lieux sur la situation du bâti des résidences pour personnes âgées gérées par CASVP ;**
- **le schéma stratégique Séniors 2022-2026 énonce des objectifs précis d'augmentation de places d'accueil dans les EHPAD et résidences-appartements parisiens et de rénovation thermique des établissements gérés par le CASVP.**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h09.


La Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris



Delphine BÜRKLI



Le Conseiller de Paris



Alexis GOVCIYAN